



GROUPE SOS JEUNESSE EN 2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ

GROUPE SOS JEUNESSE EN 2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Sommaire

Édito	7
GROUPE SOS en bref	8
Secteur Jeunesse en bref	10
Favoriser l'éveil de chaque enfant, accompagner leurs parents	10
Donner les mêmes chances à chaque enfant et accompagner son développement	12
Prévenir, éduquer, vivre ensemble	13
Nos établissements en métropole et outre-mer	14
La gouvernance du GROUPE SOS Jeunesse	16
Association GROUPE SOS Jeunesse en bref	17
Préambule	19
Une association en développement	20
L'activité globale de l'association	22
Nos engagements pour une meilleure protection de la jeunesse	24
La vie dans nos établissements, quelques exemples	28
L'impact de la crise sanitaire sur l'activité	32
L'activité dans nos dispositifs de milieu ouvert	34
L'activité dans nos dispositifs d'hébergement	38
L'activité dans nos dispositifs de prise en charge du handicap	46
L'activité dans nos dispositifs de formation et insertion professionnelle	48
La synthèse d'activité de la Plateforme i	50
Les ressources humaines	52
La démarche qualité	53
Perspectives pour 2021	54
Glossaire	57



Que retenir de cette année 2020 ?

Il n'est évidemment pas possible de passer sous silence l'arrivée dans nos vies de la COVID-19 tant elle est venue les bousculer. Certaines de nos libertés fondamentales ont été entravées et notre rapport aux autres totalement modifié alors même que l'apprentissage de la vie en groupe est fondamental et participe à la définition de notre humanité.

Nous ne détaillerons pas les effets de cette crise et des différents confinements sur nos organisations tant ils ont été nombreux, ni les conséquences sur les enfants et les familles que nous accueillons, de nombreuses études et écrits ont déjà été publiés sur ce sujet. Nous soulignerons simplement l'engagement des professionnels au quotidien et dans la durée, leur créativité et leur adaptabilité. Chacun de sa place a tenu le cap pour continuer à assurer notre mission de protection de l'enfance, nous pouvons être fiers.

Cette situation a aussi ouvert à de nouvelles habitudes et outils de travail dont on sent qu'ils vont s'ancrer dans la durée. Le partenariat avec le champ de la santé s'est un peu développé autour des protocoles sanitaires, espérons que cela préfigure une collaboration plus étroite et systématique que nous appelons de nos vœux. Elle a également permis des contacts avec certains mécènes dont la fondation BNP Paribas grâce à laquelle nous financerons 18 projets spécifiques en 2021. Mais l'année 2020, ce n'est pas que la COVID-19 et ses conséquences.

Le plaidoyer protection judiciaire de la jeunesse a été finalisé sur cette fin d'année. Retenons en la primauté encore et toujours de la réponse éducative sur le répressif, l'importance de la prévention et d'avoir une offre diversifiée des modalités de placement ainsi que la nécessité de revaloriser les métiers.

Le développement s'est également poursuivi avec la finalisation de la montée en charge de nos dispositifs pour mineurs non accompagnés de Seine-Saint-Denis et Bordeaux et l'ouverture du service d'accueil de jour dans le 20^e arrondissement de Paris. Nous avons accentué le travail sur l'insertion professionnelle des jeunes en lien avec la Plateforme I.

Nous avons également engagé avec les délégués syndicaux la négociation annuelle obligatoire sur un projet global portant sur la qualité de vie au travail. Enfin, nous avons accru notre participation dans des projets interassociatifs et poursuivi notre engagement au sein des fédérations afin de relayer et faire avancer les sujets qui nous tiennent à cœur et dans la continuité des plaidoyers aide sociale à l'enfance et protection judiciaire de la jeunesse.

Au plaisir de pouvoir vous retrouver en 2021 à l'occasion de temps conviviaux, journées des équipes, inaugurations, journées portes ouvertes, qui nous ont manqué !



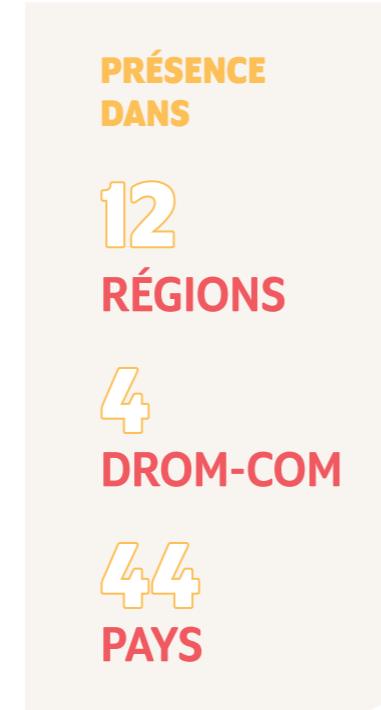
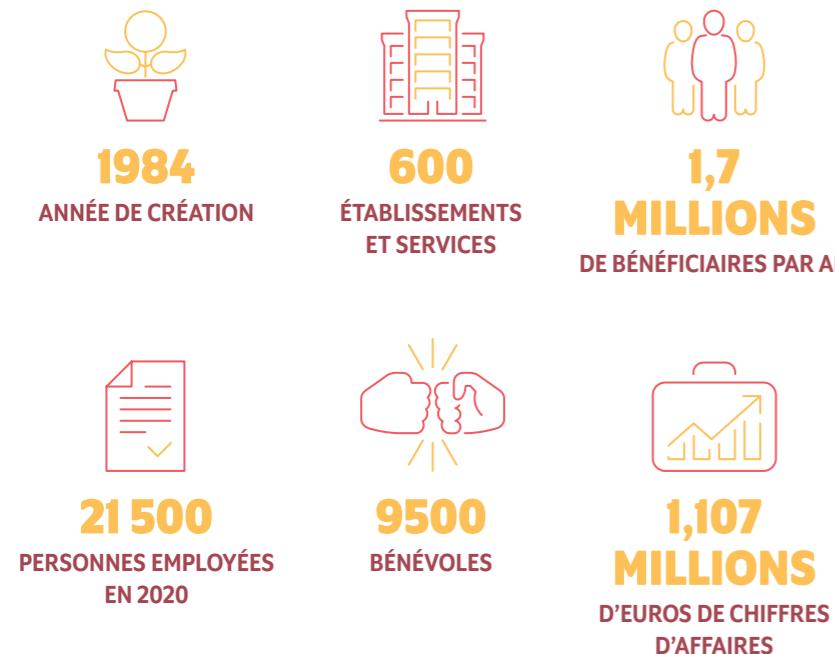
Flavie MEKHARCHI
Directrice Générale Adjointe
de l'Association GROUPE SOS
Jeunesse et membre
du Directoire

 @FlavieMEKHARCHI_pro
 Flavie Mekharchi

Un groupe au service de l'intérêt général

GROUPE SOS est la première entreprise sociale en Europe. Né il y a plus de 35 ans, au cœur des « années sida », en imaginant des dispositifs pour les personnes toxicomanes, le GROUPE SOS a, au fil des années, diversifié ses domaines d'interventions, pour lutter contre toutes les exclusions. Les associations, entreprises et structures qui composent le GROUPE SOS agissent sur le terrain, pour fournir des réponses aux difficultés sociales et sociétales.

LE GROUPE EN CHIFFRES



4 VALEURS FORTES

- respect DIGNITÉ DES PERSONNES
- égalité DES DROITS ET DES CHANCES
- fraternité ET ÉMANCIPATION
- laïcité

9 SECTEURS d'activités

* GROUPE SOS JEUNESSE

Crèches, prise en charge d'enfants et d'adolescents en danger, en difficulté, ou en situation de handicap (foyer, accueil de jour, etc.), éducation par le sport, parrainage de proximité...

▲ GROUPE SOS SOLIDARITÉS

Dispositifs d'hébergement et de logement social, accompagnement de personnes en situation de handicap, actions sociales variées, soins et hébergement temporaire pour les personnes précaires, dispositifs spécialisés (addictions, VIH).

● GROUPE SOS SENIORS

Maisons de retraite médicalisées...

✖ GROUPE SOS TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Déploiement d'une agriculture et d'une alimentation durable, préservation et valorisation du capital naturel, financement participatif dédié aux projets écologiques et sources d'emploi, activités de Conseil en transition...

* GROUPE SOS EMPLOI

Entreprises d'insertion, centres de formation, conseil et financement d'entreprises sociales, conseil et services en développement durable...

+ GROUPE SOS SANTÉ

Hôpitaux, soins à domicile...

● GROUPE SOS CULTURE

Ingénierie et accompagnement des projets culturels, cinéma, patrimoine...

📍 GROUPE SOS ACTION TERRITORIALE

Accès aux services de proximité, animation du lien social, engagement citoyen.

▶ GROUPE SOS ACTION INTERNATIONALE

ONG agissant en faveur du développement et proposant des missions de volontariat à l'international, incubateurs accompagnant les entrepreneurs sociaux dans le monde...

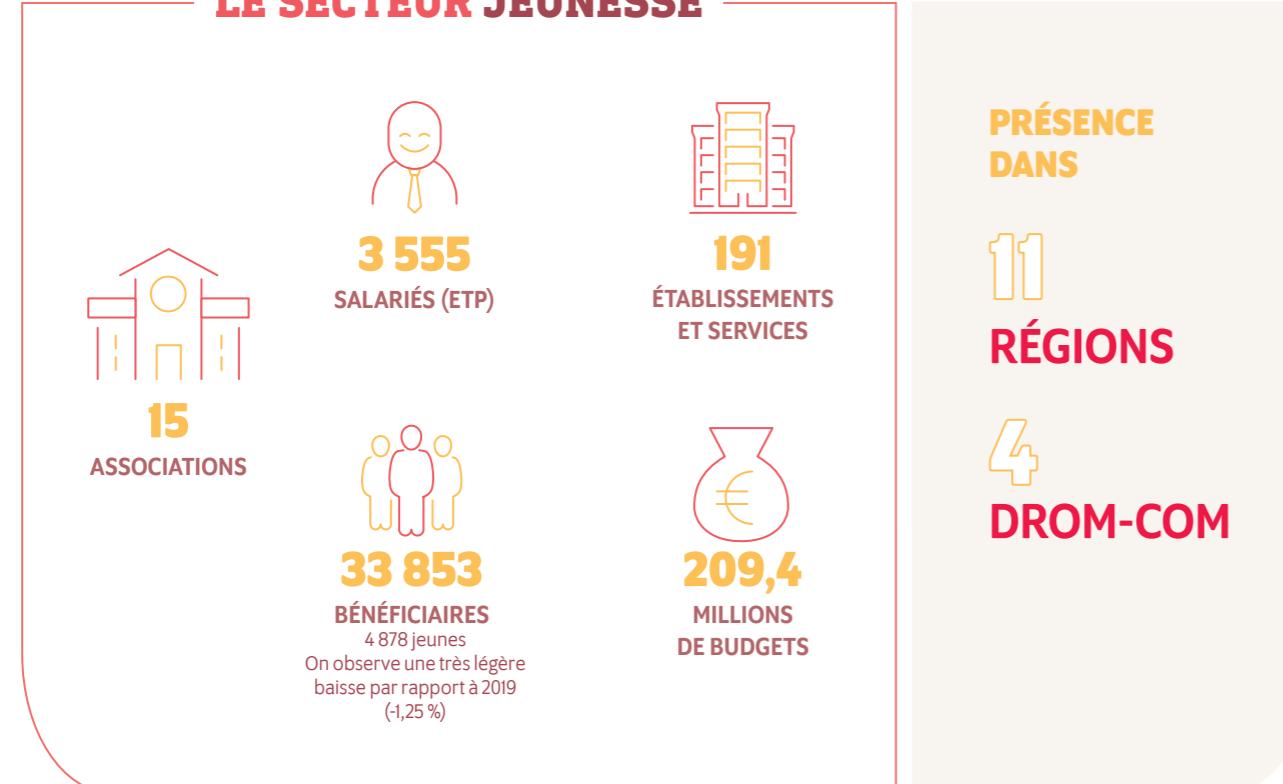
Le GROUPE SOS est la 1^{ère} entreprise d'intérêt général en Europe. Sans actionnaire, nos résultats sont 100 % réinvestis pour créer ou pérenniser des innovations sociales et environnementales.

SECTEUR JEUNESSE en bref

De l'accueil et l'accompagnement des tout-petits aux jeunes majeures, le GROUPE SOS Jeunesse a su progressivement développer ses activités afin d'associer prévention, protection et éducation. Nous proposons des solutions diversifiées qui permettent d'apporter des réponses adaptées au parcours et aux besoins des jeunes et de leurs familles. Nous sommes présents sur les champs de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse et du médico-social, et sommes largement implantés en métropole et en outre-mer. Cette situation nous permet d'avoir une vision globale et précise des enjeux politiques du secteur et des besoins des publics et des territoires.



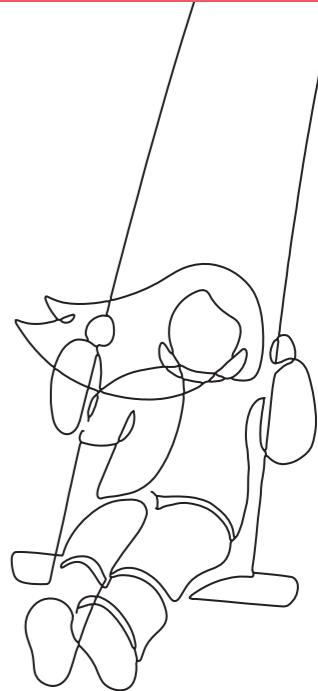
LE SECTEUR JEUNESSE



Le rapprochement associatif qu'est-ce que c'est ?

Depuis sa naissance en 1984, le GROUPE SOS a accompagné de nombreuses associations et entreprises à impact positif, en lien avec les besoins des équipes gouvernantes. Il propose un mode de rapprochement innovant : le rapprochement associatif. Il s'agit d'un processus juridique permettant à une association de rejoindre le Groupe. Les membres de l'Assemblée générale de l'association décident volontairement de s'adosser au GROUPE SOS.

Le rapprochement associatif permet notamment, si besoin, à la nouvelle association de garder son identité et une grande autonomie de gestion, en accord avec son histoire et ses activités.



PETITE
ENFANCE

**FAVORISER L'ÉVEIL DE CHAQUE ENFANT,
ACCOMPAGNER LEURS PARENTS**

Alema : L'association a pour mission de répondre aux demandes de garde, en crèche ou en centre de loisirs pour les enfants et adolescents.

ALEMA a rejoint le Secteur Jeunesse en 2017.

Crescendo : L'association assure depuis plus de 50 ans la création, le développement et la gestion d'établissements d'accueil de jeunes enfants, tout en développant des dispositifs permettant de répondre aux besoins des familles ayant des enfants de moins de 6 ans. Ouvertes à tous et conformes à nos valeurs de respect de la différence et de promotion de la mixité, nos structures accueillent des enfants en situation de handicap.

Crescendo a rejoint le Secteur Jeunesse en 2005.

OCM Ceasil : Le Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) d'OCM Ceasil propose un accueil de puériculture, des ateliers collectifs pour les jeunes enfants, des consultations médicales. Par ailleurs, l'équipe de Centre propose aux parents un accompagnement individuel et adapté.

OCM Ceasil a rejoint le Secteur Jeunesse en 2017.





DONNER LES MÊMES CHANCES À CHAQUE ENFANT ET ACCOMPAGNER SON DÉVELOPPEMENT

Aide aux Mères et aux Familles à Domicile :

L'association a pour but d'aider les familles avec des enfants, lorsqu'elles vivent des événements particuliers, tels que : le handicap, la maladie, une grossesse, une naissance, une surcharge de travail, une séparation, des difficultés sociales. Les professionnels interviennent au sein des familles dans un objectif de prévention, d'éducation, d'accompagnement et de soutien à la parentalité.

L'AMFD a rejoint le Secteur Jeunesse en 2019.

Espace Familles Loiret : L'association gère le Centre Espace Familles Loiret, spécialisé dans les consultations familiales. L'approche familiale permet d'appréhender les difficultés que rencontrent les familles dans toutes leurs complexités individuelle, relationnelle et sociale. Elle contribue par des entretiens à faire évoluer la nature des relations intrafamiliales et à mobiliser les compétences parentales.

Espace Familles Loiret a rejoint le Secteur Jeunesse en 2018.

GROUPE SOS Jeunesse : L'association conçoit et met en œuvre des moyens diversifiés et innovants d'aide, de soutien et de prise en charge auprès de jeunes, d'adolescents et d'adultes en difficulté sociale en lien avec l'environnement familial, social et économique.

Groupe SOS Jeunesse, issu de la fusion de JCLT et Insertion et Alternative, a vu le jour en 2016.

Le Cap : L'association le Cap est née en 1994 avec la création du foyer les Tourelles et gère aujourd'hui 6 services et établissements de placement au civil et au pénal à Montluçon et à Pionsat.

Le Cap a rejoint le Secteur Jeunesse en 2015.

Dans les DROM :

AAPEJ : Fondée en 1936 à la Réunion, l'association assure la prise en charge d'enfants, d'adolescents et de jeunes majeurs. Afin de répondre au mieux à ses objectifs, l'association gère plusieurs structures au pénal et civil.

L'AAPEJ a rejoint le Secteur Jeunesse en 2012.

Les problématiques des DROM étant différentes de celles identifiées en métropole, le fonctionnement de ces associations est plus automne. Leurs actions, pour répondre à des besoins spécifiques, se concentrent sur la jeunesse, mais pas seulement. Acteurs majeurs du social et du médico-social à La Réunion et à Mayotte, ces associations interviennent également dans les champs du Handicap et des Solidarités.

Le Renouveau : La maison d'enfants ouverte en 1945 accompagne des mineurs et jeunes majeurs orientés par l'Aide Sociale à l'Enfance ou le juge pour enfants.

Le Renouveau a rejoint le Secteur Jeunesse en 2010.

Le Répit : L'association Le Répit a été créée en 2015 afin de pouvoir développer au sein du GROUPE SOS Jeunesse des projets de Lieux de Vie et d'Accueil (LVA). Ces microstructures proposent un accueil et un accompagnement personnalisé en petit collectif, dans un environnement de type familial.

Le Répit a rejoint le Secteur Jeunesse en 2016.

La Sauvegarde des Ardennes : La Sauvegarde des Ardennes est née en 1977 et gère actuellement six établissements ayant pour objet la protection de l'enfance, la prévention de la délinquance, et l'accueil et l'accompagnement de mineurs présentant des difficultés psychologiques.

La Sauvegarde des Ardennes a rejoint le Secteur Jeunesse en 2017.

Village d'enfants Pierre et Paule Saury :

L'association Pierre et Paule Saury est née en 1973 avec la création d'un Village d'enfants à Chatillon-en-Bazois. L'équipe accompagne chaque enfant dans le cadre d'un accueil de type familial, en privilégiant l'accueil de fratrie.

Le Village d'enfants a rejoint le Secteur Jeunesse en 2016.



PARRAINAGE ET ACTIONS ÉDUCATIVES PAR LE SPORT

Parrains Par Mille : Parrains Par Mille permet à des enfants, adolescents et jeunes adultes isolés de rencontrer un parrain bénévole qui habite près de chez eux et souhaite donner de son temps. Issus de familles isolées, jeunes migrants, enfants et jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)... les filleuls, âgés de 3 à 21 ans, entrent en lien avec une personne de confiance en complément du cadre familial ou institutionnel dans lequel ils évoluent.

Parrains par Mille a rejoint le Secteur Jeunesse en 2009.

PRÉVENIR, ÉDUQUER, VIVRE ENSEMBLE

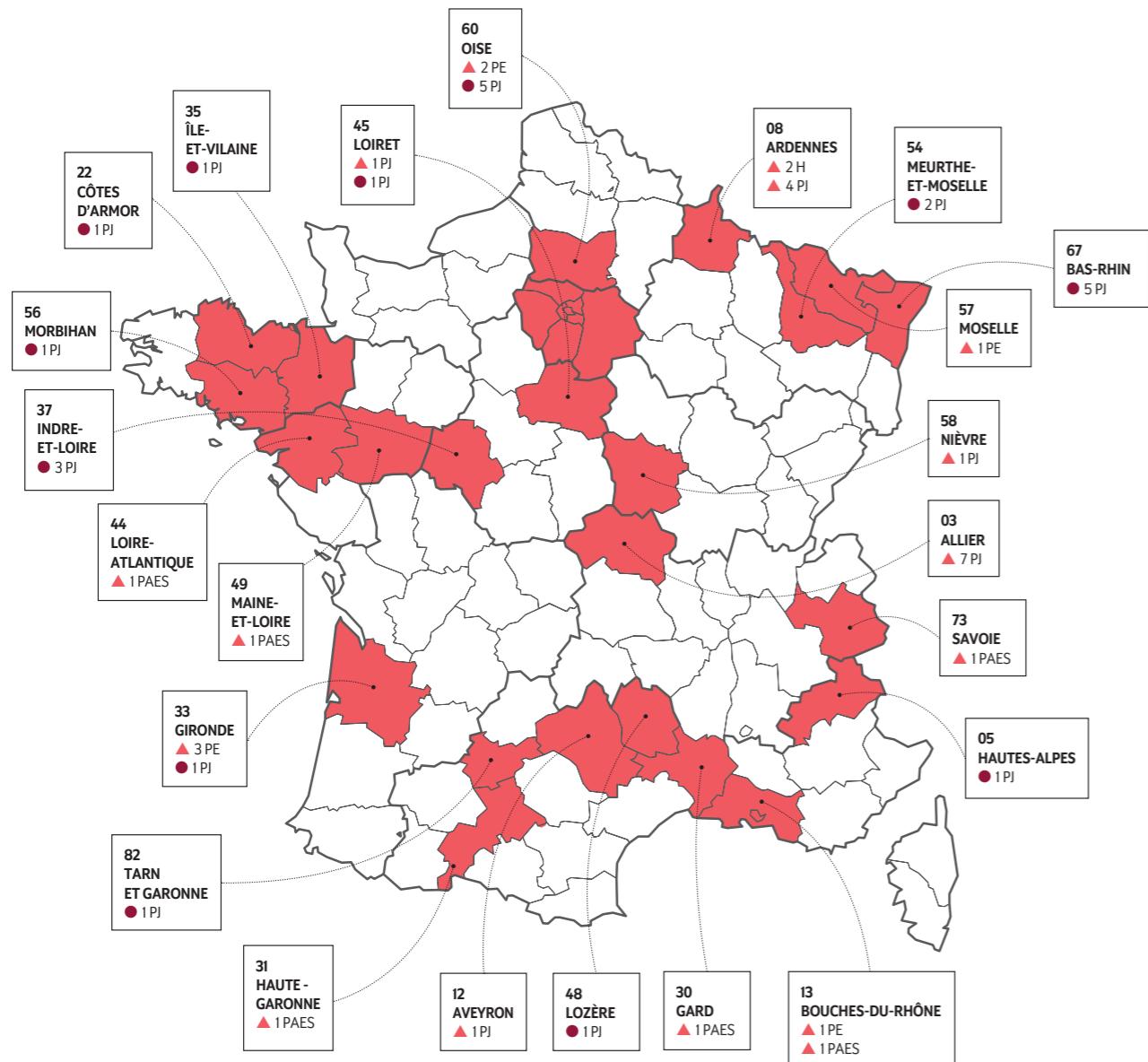
Point Sud : Depuis 20 ans, Point Sud intervient en faveur des jeunes et jeunes adultes exposés à des risques de fragilité sociale, dans la région PACA notamment et dans le département des Bouches-du-Rhône. L'association propose des supports d'accompagnement sur le thème de la prévention et l'inclusion par les activités sportives.

Point Sud a rejoint le Secteur Jeunesse en 2007.

NOS ÉTABLISSEMENTS en métropole et outre-mer

14

Nos établissements en métropole et outre-mer

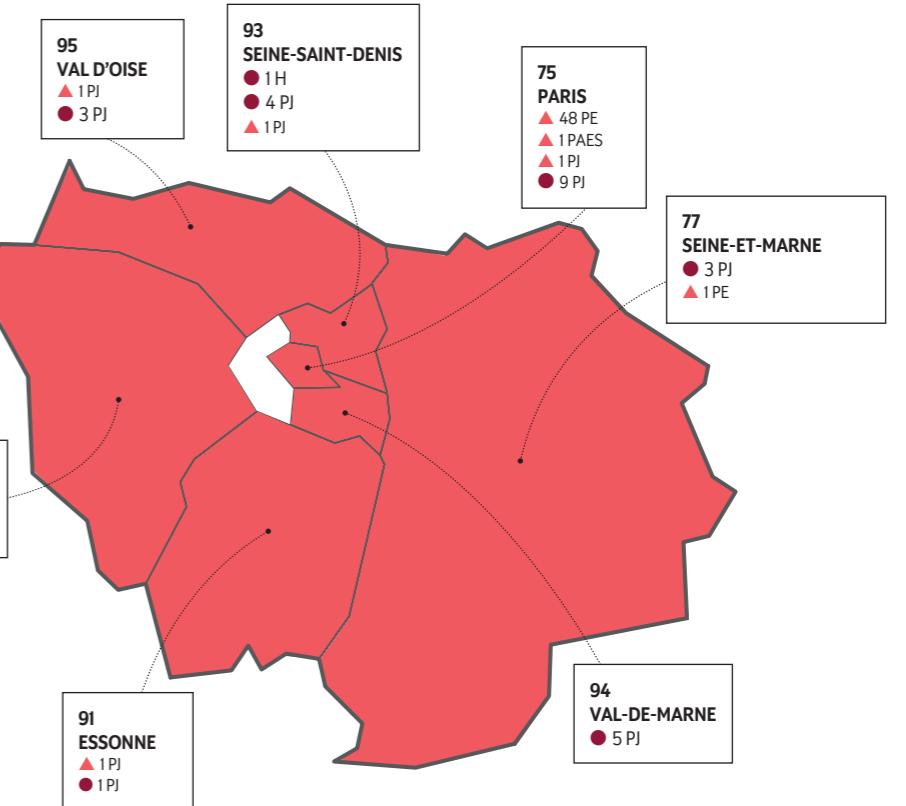


Légendes :

PJ : Protection de la jeunesse
PAES : Parrainages et actions éducatives par le sport

PE : Petite enfance
H : Handicap

● : Associations GROUPE SOS Jeunesse
▲ : Filiales



15

Nos établissements en métropole et outre-mer

LA GOUVERNANCE du GROUPE SOS Jeunesse

L'association est organisée entre le pôle Protection de l'enfance et le pôle Pénal et Médico-social :



Maxime ZENNOU

Directeur général du Secteur Jeunesse

DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS PÔLES



Philippe CAUMARTIN

Pôle Pénal et Médico-Social



Flavie MEKHARCHI

Pôle Protection de l'Enfance

Fonctions Support

(Qualité, Juridique, RH, Développement, Finances/Comptabilité)

Le siège représente **41 ETP**

Le Pôle Pénal Ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante, protection sociale [Article L.222-5 1^oCASF] ou judiciaire [art 375 et suivants du code civil]

Médico-Social [financement de l'assurance maladie].

- Accueil de jeunes dont les parcours sont marqués d'échecs, de ruptures et de passages à l'acte afin de prévenir et de limiter leur l'incarcération, dans le cadre de conventionnements avec la Protection Judiciaires de la Jeunesse

Le Pôle Protection de l'Enfance protection sociale [article L.222-5 1^oCASF] ou judiciaire [article 375 et suivants du code civil]

- Accueil de mineurs et jeunes majeurs en danger ou en risque de danger, dans le cadre de conventionnements avec les conseils départementaux et/ou d'une habilitation Protection Judiciaire de la Jeunesse.

L'association intègre également la **Plateforme i** qui développe des programmes pour répondre aux défis de l'inclusion dans l'emploi. Les équipes mettent leurs expertises et leur engagement au service des jeunes vulnérables, des adultes en parcours d'insertion et des professionnels qui les accompagnent. La **Plateforme i** regroupait 27 salariés fin 2020, pour un budget 2020 consolidé de 2,4 M€.

ASSOCIATION GROUPE SOS JEUNESSE en bref

L'association GROUPE SOS Jeunesse est dotée d'un projet associatif avec des principes d'action qui lui sont propres. Ces principes opérationnels, conformes aux dispositions de la Loi du 2 janvier 2002, de la loi du 5 mars 2007 et des autres textes légaux et réglementaires, sont développés, mis en œuvre et évalués dans chaque projet d'établissement afin à la fois d'affirmer la cohérence de nos actions sur l'ensemble du territoire et de garantir la qualité du service rendu aux personnes accueillies :

Positionner la personne accueillie au cœur de chaque dispositif :

- Promouvoir la bientraitance.
- Le respect des droits de la personne accueillie dans le cadre d'un accompagnement personnalisé.
- Le respect du représentant légal.

Mettre en œuvre un projet éducatif :

- Garantir une dimension soignante au moyen d'un cadre institutionnel contenant et repérable.
- Soutenir chacun des acteurs concernés dans une démarche de coéducation, et par une approche pluridisciplinaire prenant en compte la globalité des besoins exprimés par l'usager.
- Aider les familles à développer leurs compétences propres avec le soutien de leurs réseaux sociaux et familiaux de proximité et des institutions si nécessaire.

- Développer une action éducative étayée par un soutien psychologique, un accès aux soins, un accès aux droits, un accès à la scolarité, un accès à l'insertion professionnelle, un accès à la culture.
- Respecter la liberté d'opinion et le libre arbitre.
- Promouvoir la citoyenneté de tous, l'égalité des sexes, la diversité et l'intégration.

- Favoriser l'intégration sociale, l'accès à l'autonomie.
- Poursuivre la démarche qualité
- Expérimenter des modalités d'interventions éducatives.

S'inscrire dans les politiques publiques nationales et territorialisées :

- Structurer nos services au plus près de l'organisation administrative du territoire.
- Organiser sur chaque territoire les espaces de dialogue nécessaires avec les différents services de l'État (PJJ, ARS), du Conseil régional, du Conseil départemental, des communes et du tissu associatif local.
- Veiller à inscrire les projets d'établissements dans les politiques publiques de protection de l'enfance, de la ville, de la jeunesse, de l'éducation, de la santé et de la prévention de la délinquance.
- Permettre aux professionnels de l'association de s'inscrire dans des dynamiques de projets favorisant le développement professionnel, l'utilité sociale, l'innovation et l'expérimentation de nouvelles réponses.
- Investir les coordinations et fédérations associatives du secteur en vue de promouvoir la diffusion de notre projet et de partager les réflexions sur les évolutions du secteur et des politiques publiques, d'interroger les pouvoirs publics.





Préambule au rapport d'activité

« L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde ». On aime bien ce propos de Nelson MANDELA tellement il exprime l'authenticité d'un engagement et la conviction d'une possible transformation. Notre organisation est régulièrement prise pour cible par des contempteurs de tous horizons qui cherchent la faille dans nos associations qui déploient toutes un projet ambitieux. Celui de ne pas se satisfaire d'un réel fragmenté par des inégalités de naissance ou de fortune. Régulièrement nous répondons : « Venez voir ! ». Nos établissements sont ouverts. Nos professionnels aiment échanger, expliquer, convaincre. Nos pratiques éducatives, pédagogiques ou cliniques ou même de gestion sont toutes entières animées par la préoccupation de l'intérêt supérieur de l'enfant et par la recherche de l'efficacité de nos modèles d'intervention sociale et éducative.

En petite enfance, au civil comme au pénal nous restons inscrits dans les politiques publiques au plus près de la commande publique, mais sans y être inféodés. Nous savons aussi défendre nos convictions dans l'hexagone comme dans les outre-mer : accueil des enfants en situation de handicap, attention portée aux fratries, prise en charge inconditionnelle des mineurs non accompagnés ou multiplication des alternatives à la détention des mineurs, nos engagements se transforment en actes.

Au début de l'histoire du GROUPE SOS nous clamions « Personne n'est au bout de son histoire ». De fait, c'est bien la conviction qui anime toujours tous nos professionnels et qui transcende tous les pôles d'activités de GROUPE SOS JEUNESSE. Aujourd'hui, nous voulons « donner sa chance à chaque enfant » avec pour arme l'éducation. C'est parce que nous sommes convaincus de la puissance transformatrice de l'éducation que nous déployons sur chaque territoire des actions à destination de tous les enfants et adolescents fragilisés, que nous imaginons les réponses qui n'existent pas encore et que nous formons les professionnels attirés par nos métiers.

Nous nous sommes toujours référés au droit des enfants, qui inclut le rappel de la loi lorsque c'est nécessaire, toujours préoccupés du sort des enfants en sortie de nos dispositifs. Nous sommes convaincus que les modifications textuelles n'ont de valeur que si elles traduisent une interrogation permanente sur la validité des pratiques sociales de terrain. Nous sommes convaincus que la principale richesse de notre organisation tient dans la richesse de sa ressource humaine. C'est principalement ce dont témoignent nos bilans, nos plaidoyers et que confortera notre projet associatif.



Maxime ZENNOU
Directeur Général
GROUPE SOS JEUNESSE

 @MaximeZENNOU_pro
 Maxime Zennou

UNE ASSOCIATION en développement

Le développement par la voie d'appels à projets

Suite à l'obtention d'un appel à projet en décembre 2020, le **service AEMO 77** mettra en œuvre 190 mesures supplémentaires (100 mesures d'AEMO et 90 mesures d'AEMOR), soit 475 mesures au total. Le service d'AEMO 77 accompagne des mineurs âgés de 0 à 18 ans, et leur famille domiciliée en Seine-et-Marne.

Le développement du service permettra notamment de renforcer et structurer les actions d'accompagnement spécifiques déjà initiées ou réfléchies en amont de l'appel à projets : les enfants les plus jeunes (0-6 ans) et les adolescents en rupture familiale, déscolarisés et violents. Dans la lignée des recommandations du rapport de l'IGAS sur le sujet ce projet constitue une opportunité pour penser la mise en œuvre de nos interventions de manière décloisonnée, en considérant qu'une mesure d'accompagnement, qu'elle soit ou non renforcée, doit permettre d'assurer une continuité et d'éviter les ruptures au gré des changements juridiques de mesure.

En 2018 et 2019, l'association a remporté 6 appels à projet relatif à la **création de centres éducatifs fermés (CEF)**. L'année 2020 a ainsi été l'occasion pour l'association de travailler à la conception des plans pour les CEF qui seront implantés à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), en Guyane et en Seine-et-Marne.

- À Saint-Nazaire, le permis de construire a été obtenu et les travaux débuteront courant du 2^e trimestre 2021.
- En Guyane, le CEF sera implanté dans la commune de **Montsinery-Tonnegrande**. La conception des plans était en cours fin 2020, pour un dépôt de permis de construire prévu sur le 2^e trimestre 2021.
- En Seine-et-Marne, l'association travaille à l'implantation d'un CEF dans la commune d'**Amillis**, sur un terrain situé à proximité de l'EHPAD « La Résidence de l'Aubetin » (GROUPE SOS Seniors).

Concernant les trois autres projets de création (Indre-et-Loire, Vaucluse, Alpes-Maritimes) l'association était toujours en recherche de terrain fin 2020.

Les ouvertures d'établissements

Le **Service d'Accueil de Jour Éducatif (SAJE)** du 20^e arrondissement de Paris, créé suite à un appel à projets du Département de Paris remportée par l'association, a ouvert ses portes le 3 février 2020. Le service peut accueillir 27 enfants de 4 à 13 ans, domiciliés dans le 20^e arrondissement de Paris.



Le recours aux financements privés

La diversification des sources de financement des activités de l'association constitue un enjeu majeur pour les années à venir, notamment pour permettre le financement de projets spécifiques qui ne relèvent pas strictement des compétences obligatoires des collectivités publiques. La période de crise sanitaire a ainsi été l'occasion d'initier un partenariat avec la **Fondation BNP Paribas**, qui a souhaité contribuer à l'amélioration de la situation et au mieux-être des jeunes dans le contexte de la crise sanitaire. La convention de mécénat signée avec la Fondation vise ainsi contribuer à la lutte contre les inégalités engendrées par la pandémie de COVID-19 en soutenant nos actions de terrain auprès des jeunes. Trois axes prioritaires ont été dégagés : la continuité pédagogique pour les jeunes accueillis, l'organisation de moments de loisir et l'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'Aide sociale à l'enfance. Ce sont au total 18 projets qui ont été financés grâce au mécénat engagé avec la Fondation et qui se mettront en place courant 2021. Ces projets, conçus par les établissements en réponse à des besoins individualisés en fonction des territoires, sont ainsi très diversifiés.



Zoom sur 3 types de projets :

Les salles Snoezelen à l'AEMO 77, au SAFE, au SAJE 22 et à La Voie Lactée



Le concept Snoezelen a été développé dans les années 1970 par deux jeunes Hollandais. « Snoezelen » est la contraction de deux mots : snuffelen : qui signifie « renifler », « sentir » et doezen : qui signifie « somnoler ». Il s'articule autour de trois dimensions :

- Des propositions d'expériences adaptées autour des différentes modalités sensorielles, visuelles, sonores, tactiles
- Le respect de la personne et de ses rythmes en lui permettant d'être actrice dans une présence empathique et attentive de la part des soignants
- La proposition d'expériences autour du relâchement et de la réduction des tensions autorisant un mieux-être potentiel

Quatre établissements de l'association souhaitent aménager un lieu resource afin d'accompagner les enfants en agissant tant sur la dimension physique que psychique. D'abord développée dans le secteur médico-social, l'approche Snoezelen dans le secteur social, et dans la protection de l'enfance en particulier, revêt ainsi un caractère novateur.



Les séances de médiation animale à La Voie Lactée

La médiation animale est une pratique qui vise à mettre en contact dans une relation triadique un animal, domestique ou non, avec une personne fragilisée, en souffrance ou en difficulté, par l'intermédiaire d'une personne professionnelle de l'animation. Elle revêt plusieurs aspects thérapeutiques : augmentation du bien-être, atténuation des symptômes d'une pathologie, amélioration cognitive ou sociale, etc. Le centre maternel La Voie Lactée souhaite proposer des séances de médiation animale mère-enfant, en compagnie de cochons d'Inde et de chiens.

L'accompagnement des jeunes majeurs dans le 75 et le 78

Les projets de ces deux départements font particulièrement écho à notre Plaidoyer Protection de l'enfance. Nous y proposons de créer un Service de suite dans chaque département, accessibles aux jeunes de 17 à 25 ans sortant de l'Aide sociale à l'enfance.

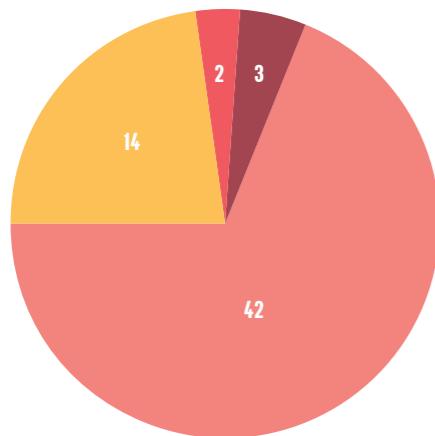
En partenariat avec REPAIRS !75, un réseau d'entraide « entre pairs » qui s'adresse aux sortants de l'ASE, les UHD Délic, L'Agenda et Archipel souhaitent mener une expérimentation d'un dispositif d'accompagnement pour les jeunes majeurs sortants de leurs dispositifs. Il pourra se matérialiser par un accompagnement dans une démarche administrative ou professionnelle, un soutien en cas de difficulté affective ou relationnelle ou par une aide financière pour un projet ou pour faire face à une situation difficile.

Le SAPY souhaite expérimenter un dispositif de suite pour les jeunes majeurs sortant des services ou établissements du GROUPE SOS Jeunesse Yvelines. Les professionnels seront présents pour poursuivre au-delà de la prise en charge au titre de l'ASE l'accompagnement des jeunes sur les questions d'investissement du logement, d'accès aux droits, d'accès à l'emploi en sortie de formation et dans les démarches administratives.

L'activité globale de l'association

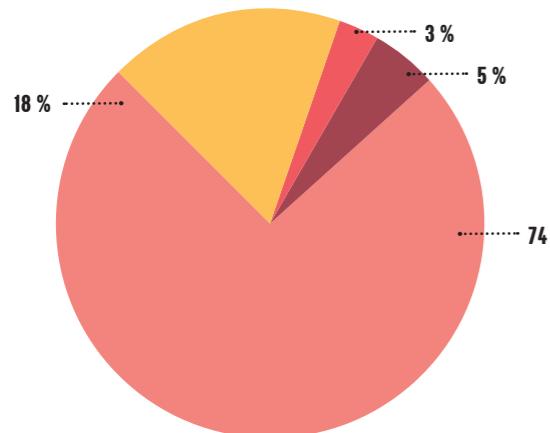
CHIFFRES CLÉS ASSO

Nombre d'établissements



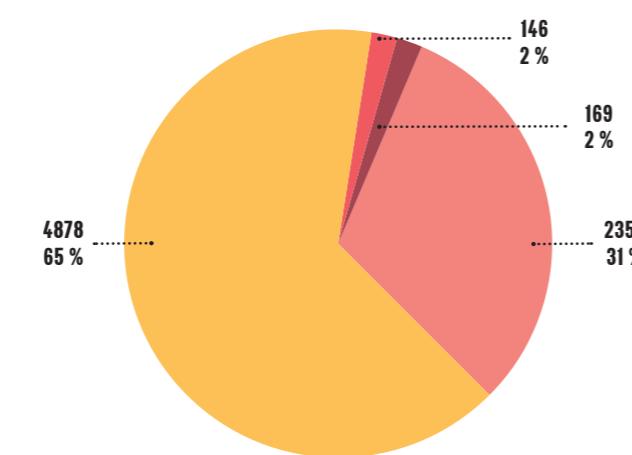
L'association GROUPE SOS Jeunesse compte 61 établissements et services présents sur 21 départements (dont deux situés en outre-mer).

Les professionnels (en nombre d'ETP)



Près de 1546 ETP (1505 ETP sur l'ensemble des établissements et 41 ETP au siège) ont permis le bon fonctionnement de nos services. L'association dispose d'une capacité théorique totale de 5 022 places et mesures, soit 256 de plus qu'en 2019.

Nombre de jeunes accueillis et suivis



En 2020, l'association a accompagné et suivi un total de 7 549 jeunes, un nombre en augmentation de 6,6 % par rapport à l'année dernière, au cours de laquelle 7081 jeunes avaient bénéficié d'un accompagnement.

CHIFFRES CLÉS MILIEU OUVERT



14
ÉTABLISSEMENTS
ET SERVICES



4 878
BÉNÉFICIAIRES

4 878 jeunes
On observe une très légère baisse par rapport à 2019 (-1,25 pts)



3 232
PLACES

3232 mesures/places au titre de la protection de l'enfance (protection sociale et protection judiciaire)



16,2
DURÉE DE PRISE
EN CHARGE
(mois)



267
NOMBRE D'ETP

CHIFFRES CLÉS HÉBERGEMENT



42
ÉTABLISSEMENTS
ET SERVICES



2 356
BÉNÉFICIAIRES

2 356 jeunes, soit une augmentation de 25 pts par rapport à 2019 (+478 jeunes)



1585
PLACES

1585 places d'hébergement au titre de la protection de l'enfance (protection sociale et protection judiciaire), de la protection judiciaire de la jeunesse ou de l'accompagnement à l'insertion des jeunes (Foyer de jeunes travailleurs)



14,4
DURÉE DE PRISE
EN CHARGE
(mois)



1113
NOMBRE D'ETP

CHIFFRES CLÉS HANDICAP



3
ÉTABLISSEMENTS
ET SERVICES



169
BÉNÉFICIAIRES

169 jeunes
(+54 pts par rapport à 2019)



115
PLACES

115 places
(+20 places par rapport à 2019)



29,4
DURÉE DE PRISE
EN CHARGE
(mois)



82
NOMBRE D'ETP

CHIFFRES CLÉS FORMATION ET INSERTION PRO



2
ÉTABLISSEMENTS
ET SERVICES



146
BÉNÉFICIAIRES



90
PLACES



16,1
DURÉE DE PRISE
EN CHARGE
(mois)



43
NOMBRE D'ETP

NOS ENGAGEMENTS pour une meilleure protection de la jeunesse

La mobilisation auprès des institutions

Les plaidoyers du secteur Jeunesse

Les idées défendues dans les plaidoyers du secteur jeunesse trouvent un écho dans les annonces politiques récentes, notamment sur la sortie des jeunes du dispositif ASE et sur la prise en charge d'enfants en situation de handicap. Cela laisse augurer de nouveaux projets dès 2021 et renforce notre volonté de développer des champs d'expertise sur des prises en charge particulières, ce qui sera un axe fort de la stratégie Horizon 2025 du secteur jeunesse. Découvrez le plaidoyer protection de l'enfance sur notre <https://www.groupe-sos.org/plaidoyer/protection-de-lenfance>

La réforme de la justice des mineurs

Le 23 mars 2019, Nicole Belloubet, ancienne garde des Sceaux, a engagé le projet de réforme de la justice pénale des mineurs dans le cadre de la loi de programmation pour la justice. La réforme de l'Ordonnance de 1945, le texte de référence en matière de justice pénale des mineurs, devait répondre à un enjeu de lisibilité, réactivité et efficacité. Ce nouveau texte a fait l'objet d'une intense concertation avec les acteurs de la justice des mineurs au cours de l'année 2020, dont le GROUPE SOS Jeunesse.

Le Défenseur des droits

Le Défenseur des droits (DDD) est une institution indépendante de l'État ayant pour mission de défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés et de permettre l'égalité de toutes et tous dans l'accès aux droits. Il agit particulièrement pour la protection et la promotion des droits de l'enfant via l'action du Défenseur des enfants. GROUPE SOS Jeunesse participe régulièrement aux réflexions du DDD, notamment par le biais des comités d'entente pour la protection de l'enfance. Ils réunissent tous les 6 mois les acteurs de la société civile et le Défenseur des droits afin de dresser un état des lieux des difficultés rencontrées sur le terrain et d'alimenter les réflexions sur les propositions de réformes.

États généraux du placement

En novembre 2019, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) a annoncé la mise en place des États généraux du placement judiciaire (EGPJ) afin de procéder à un état des lieux des difficultés rencontrées par le secteur associatif habilité. GROUPE SOS Jeunesse a participé aux différents groupes de travail proposés par la DPJJ afin de nourrir la réflexion commune, exposer ses préoccupations, propositions et pratiques innovantes. Les quatre thématiques définies portaient sur l'articulation avec le milieu ouvert et l'insertion, les ressources humaines, le pilotage et l'organisation et les missions.

La mobilisation interassociative

La Fédération de la CNAPE

La CNAPE est une fédération nationale d'associations qui accompagnent et accueillent les enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté. Elle est notamment fortement investie sur le champ pénal de la justice des mineurs. Elle compte parmi ses adhérents 29 CEF sur les 34 CEF associatifs existants et 32 CER sur les 47 CER associatifs existants.

GROUPE SOS Jeunesse s'investit dans plusieurs commissions :

- La commission Réponses pénales et prévention de la délinquance a vocation à s'emparer de l'ensemble des sujets d'actualité (projets et propositions de loi, travaux de la DPJJ, etc.), ainsi que des sujets de préoccupations portés par ses membres. Elle est un lieu de réflexions et d'échanges en vue de faire émerger les positions de la CNAPE.
- La commission Protection de l'Enfance travaille sur les questions d'actualité (travaux engagés avec les ministères, avec le Défenseur des enfants, l'ONPE, les parlementaires, etc.), mais aussi sur des sujets au long cours (travaux de la démarche de consensus sur les interventions à domicile, besoins fondamentaux de l'enfant, protection de l'enfance et handicap, etc.).

GROUPE SOS Jeunesse s'investit également au sein du groupe interfédéral réunissant la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse et les fédérations associatives, dans une démarche partenariale visant à renforcer leur coopération en matière de justice des mineurs.

Dynamique de la Convention aux Actes !

En juin 2019, à l'occasion de la présentation du Plaidoyer Protection de l'Enfance de GROUPE SOS Jeunesse, nous faisions le constat que 30 ans après la ratification de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), l'effectivité des droits qui y sont proclamés est insuffisante. Pour les enfants les plus vulnérables (enfants placés, porteurs de handicaps, mineurs non accompagnés notamment), la mise en œuvre concrète des droits reste particulièrement complexe.

Un an plus tard, le constat reste malheureusement globalement inchangé même si quelques avancées peuvent être notées. En outre, la crise du COVID-19 a renforcé les inégalités existantes et mis en exergue la problématique des enfants en situation de pauvreté en France, soit un enfant sur 5.

Le GROUPE SOS a décidé de s'impliquer dans la « Dynamique de la Convention aux Actes ! » (DCAA) afin de tenter de faire bouger les lignes. La DCAA est un ensemble d'acteurs associatifs mobilisés pour porter ensemble, en direction des décideurs publics des messages de plaidoyer pour une meilleure effectivité des droits de l'enfant en France et à l'international.

Le 20 novembre 2019, après un an de mobilisation interassociative, nous avons remis à de nombreuses personnalités politiques, un livret de 12 actes politiques forts, déclinés en 69 propositions concrètes pour une meilleure effectivité des droits de l'enfant.

En 2020, nous avons mis en place un Observatoire intitulé « Une année de plus sans garantie pour les droits de l'enfant », mesurant les évolutions effectives autour de nos propositions. Si cet Observatoire nous révèle quelques avancées en ce sens, des inégalités persistent notamment en matière d'éducation, accès à la justice, santé, protection contre les violences et certaines catégories de jeunes semblent plus touchées que d'autres (mineurs en conflit avec la loi et mineurs non accompagnés).

Ce document a également été transmis à plusieurs décideurs publics le 13 novembre 2020. Une lettre ouverte en faveur d'une stratégie transversale de la politique de l'enfance a été adressée à Emmanuel Macron pour appuyer cet Observatoire.

L'URIOPPS Île-de-France

L'Uriopps Île-de-France est une association Loi 1901 reconue d'utilité publique. Sa commission protection de l'enfance mobilise des associations et fondations, dont GROUPE SOS jeunesse, investies dans le secteur de la protection de l'enfance.

Elle constitue un lieu d'échanges et de débats, d'identification et de problématisation des difficultés rencontrées dans les départements. Elle contribue également aux réflexions de la commission nationale « enfance(s), famille(s) » de l'Uniopss.

InfoMIE

InfoMIE est une plateforme nationale visant à promouvoir la diffusion et le respect des droits des mineurs isolés étrangers, notamment par un outillage technique des différents acteurs accompagnant et travaillant avec ces jeunes particulièrement vulnérables. Elle constitue un lieu de réflexion et d'échanges auquel participe GROUPE SOS Jeunesse.



Les conférences-débats

Le GROUPE SOS organise régulièrement des conférences UP Pro, des rendez-vous dédiés aux professionnels qui construisent l'innovation sociale au quotidien. Les établissements et services du groupe constituent un champ d'observation unique en son genre, qui permet aux professionnels d'identifier les besoins sociaux sur le terrain. Pour trouver des réponses adaptées nous invitons partenaires associatifs, entreprises et pouvoirs publics à s'associer à notre réflexion. Les conférences UP Pro n'ayant pu se poursuivre en raison de la crise sanitaire, le format « 18h18 - Le monde d'après est déjà là », en distanciel a vu le jour. Accessible sur les réseaux sociaux du groupe, ce format permet de proposer des conférences dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Deux conférences en lien avec la thématique de la jeunesse ont lieu en 2020 :



FÉVRIER 2020

Conférence UP PRO « Bien utiliser les écrans : un jeu d'enfants »

L'utilisation des écrans est un sujet d'actualité, l'évolution des nouvelles technologies amenant toujours de nouveaux outils et de nouveaux types d'activités dans une société de plus en plus connectée.

De même, une place croissante est accordée à l'usage des écrans au sein du milieu scolaire, avec la distribution de tablettes, l'exploitation pédagogique des écrans ou le partage d'informations via Internet entre les enseignants et les élèves. Une utilisation excessive des écrans peut avoir des effets délétères, mais ces derniers peuvent également être de formidables outils. Le problème ne vient donc pas des écrans en eux-mêmes, mais de la manière dont ils sont utilisés.

Alors, **comment trouver un juste équilibre entre un usage acceptable et un usage abusif ?** Cette édition d'UP Pro s'est consacrée aux enjeux et risques liés à la surexposition aux écrans et à la présentation du kit pédagogique « Bien utiliser les écrans » initié par l'ONG PLAY International et sa méthode Playdagogie.

OCTOBRE 2020

18h18 « Grandir dans les outre-mer : pour chaque jeune une solution »

Les territoires d'outre-mer subissent aujourd'hui des réalités sociales parfois éloignées de celles de la métropole (conditions économiques précaires, sous-équipements structurels, flux migratoires importants...). Ces réalités, aussi disparates d'un territoire à l'autre, ont un impact direct sur l'environnement et les conditions de vie des jeunes ultramarins, et peuvent les empêcher de grandir sereinement. Face aux particularités de ces territoires, les professionnels ultramarins de GROUPE SOS Jeunesse ont développé une forte capacité d'adaptation. De l'accompagnement à la parentalité à l'alternative à l'incarcération, des solutions et innovations existent dans ces territoires pour mieux accueillir, protéger et accompagner les enfants qui en ont besoin, et en faire des citoyens pleinement épanouis. À l'occasion de la 3^e édition du [18:18], 4 intervenants ont porté la voix de la jeunesse en outre-mer et présenté la manière dont sont pris en charge les enfants les plus vulnérables sur ces territoires.

Le partenariat avec Make.org

En septembre, le GROUPE SOS s'est associé à de nombreux acteurs de la Protection de l'Enfance pour lancer une **grande consultation citoyenne sur la plateforme Make.org**. L'objectif : **définir et mettre en œuvre 10 actions nationales prioritaires pour en finir avec toutes les formes de violences envers les enfants**. Pourquoi cette consultation ? En France, 1 enfant meurt de violences parentales tous les 5 jours, plus de 130 000 filles et 35 000 garçons subissent des viols ou des tentatives de viols et 700 000 élèves sont victimes de harcèlement scolaire. Jusqu'au 22 novembre 2020, le grand public a pu participer sur la plateforme Make.org pour proposer des solutions, ou voter pour les propositions d'autres participants. Cette première phase a permis de définir 10 consensus citoyens. À partir de ces derniers, les associations agissant dans le champ de la Protection de l'Enfance vont pouvoir déterminer 10 actions décisives concrètes à mettre en place au niveau national. Elles seront testées à petite échelle, avant d'être déployées plus largement à partir de janvier 2022, si les tests sont concluants.

Ce sont au total 70 920 participants qui ont pu faire 4293 propositions et réaliser 508 536 votes.



Zoom sur 3 propositions de GROUPE SOS Jeunesse

1. Il faut prévoir des solutions adaptées pour les jeunes mineurs non accompagnés (MNA). Les MNA sont des enfants isolés, qui font souvent face à des dangers. Exposition aux réseaux de traite ou de criminalité organisée, aux addictions, à des psycho-traumatismes très importants, faisant de plus face à la barrière de la langue.
2. Il faut poursuivre l'accompagnement éducatif des jeunes au-delà de la majorité pour éviter les sorties de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) en cours de route. Quand les enfants pris en charge par l'ASE atteignent la majorité, nombreux sont celles et ceux qui se retrouvent sans logement, sans emploi, sans formation, sans soutien éducatif et affectif.
3. Il faut considérer les violences conjugales comme des sources directes de danger pour les enfants. L'enfant n'est pas seulement témoin, il est aussi victime. En effet, les mineurs ayant vécu de telles situations peuvent présenter un état de stress post-traumatique et des troubles du développement.



Faits marquants

2020

JANVIER

Les ateliers pâtisserie de l'AEMO 54

L'antenne de Luneville organise régulièrement des ateliers pâtisserie. Ils permettent de rassembler les familles, d'échanger autour des préoccupations communes relatives aux repas et plus généralement de la place du repas dans leur vie familiale.

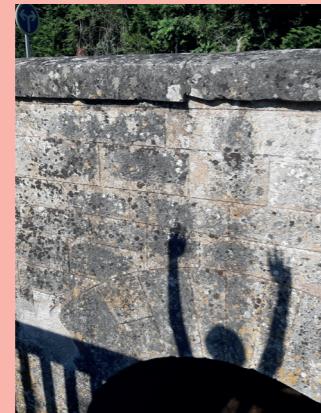
L'équilibre alimentaire, la découverte de nouvelles recettes font partie des sujets souvent abordés lors de cet atelier. Les ingrédients nécessaires et le matériel sont mis à disposition par le service. Les recettes sont recopiées pendant l'atelier par les participants afin qu'ils puissent les reproduire chez eux.

Les enfants sont invités à participer à la préparation du goûter, en lisant la recette, en préparant la pâtisserie et en contribuant au nettoyage en fin d'activité. Le goûter est pris par l'ensemble des participants de l'atelier et souvent sont conviés les personnes présentes dans le service au moment du goûter. L'occasion de partager un moment de convivialité !



MARS

Un challenge photos pour développer la créativité à distance au CAES et SAARI 37



Pour lutter contre l'isolement durant le confinement, Amélie Fleureau, art-thérapeute au Centre d'action éducative et sociale (CAES) 37 et Pascaline Duchemin-Pinard, art-thérapeute au Service d'accompagnement à l'autonomie résidentielle et à l'insertion (SAARI) 37 (GROUPE SOS Jeunesse) ont imaginé un défi photos : « Ce qui nous lie ». L'objectif ? Ouvrir la créativité et l'imaginaire des jeunes et des professionnels. Ce défi a été relevé haut la main, avec plus de 240 photos collectées pendant toute la durée du premier confinement.

Un projet qui crée du lien

Durant le confinement, ce défi photo a joué un rôle essentiel d'animation et de maintien du lien, notamment auprès des jeunes.

Les parties prenantes de ce projet souhaitent aller au bout de la démarche en réunissant, dès que les conditions sanitaires le permettront, tous les participants autour d'une exposition dédiée à ce défi. À l'occasion d'un vernissage et d'un goûter, chacun pourra ainsi découvrir les photos des autres.



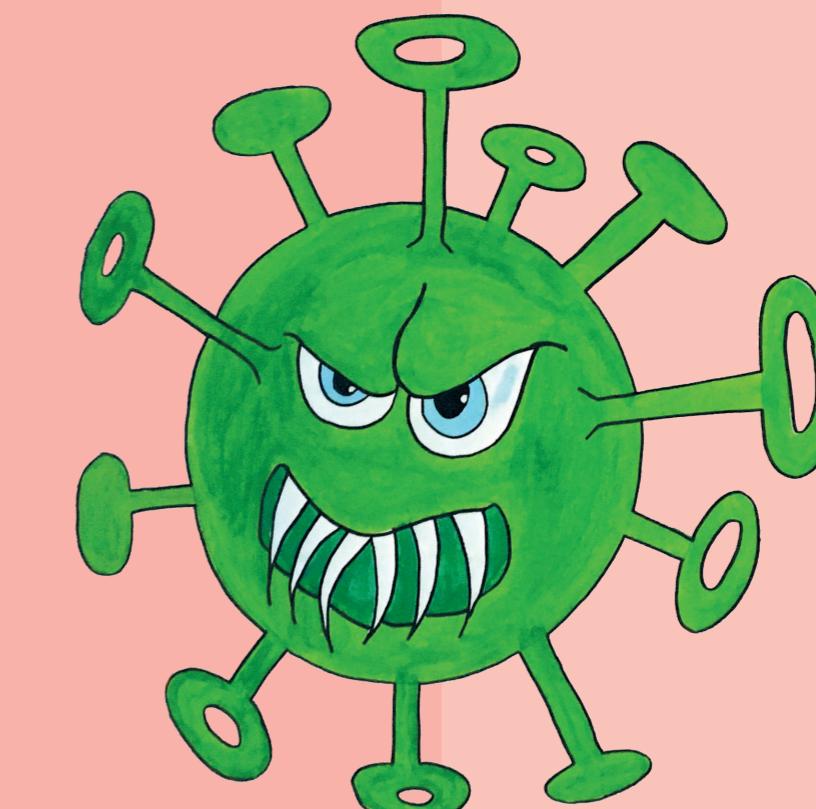
Décrire ses émotions grâce à la photo

Liberté, douceur, soleil, grandir... 26 mots-thèmes ont été proposés aux participants. Chacun était invité à choisir et à envoyer une photo qui exprime le mieux ce que le mot évoque en lui à ce moment de sa vie, dans un environnement confiné.

Pensé à l'origine spécifiquement pour les adolescents des différents centres, le projet artistique a finalement été étendu à l'ensemble de l'institution, y compris les équipes accompagnantes.

Des « Corona games » pour lutter contre le virus au Foyer Oberholz

Le Foyer d'action éducative Oberholz (GROUPE SOS Jeunesse) accueille 26 jeunes âgés de 13 à 18 ans. Il est situé à Bouxwiller en Alsace, une région très touchée par l'épidémie de COVID-19. Le confinement a été particulièrement difficile pour les enfants privés de la possibilité de retrouver leur famille le week-end. Sur une idée d'Olga, éducatrice, et de Magali, cheffe de service, les équipes ont lancé les « Corona Games » pour rendre l'expérience de ce confinement collectif plus ludique et mobiliser les jeunes autour de la lutte contre le virus. Au programme de ces olympiades ? Un concours sur la connaissance des gestes barrières, des créations de bannières et de totems notamment.



AVRIL

Quand les jeunes se mettent au service des personnes âgées - MNA 93 et Plateforme I

Premières victimes du Coronavirus, les personnes âgées ont aussi été exposées au risque de solitude et d'isolement, notamment pour les plus précaires et les moins autonomes.

Pour les soutenir tout en offrant un tremplin vers l'emploi à des jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA), Plateforme I et le service MNA 93 (GROUPE SOS Jeunesse) ont lancé le 24 avril un projet commun de solidarité intergénérationnelle : « Jeunesse Solidarité Seniors » (J2S).



La solidarité intergénérationnelle pour avancer ensemble

Basé sur le bénévolat, le dispositif J2S propose aux jeunes pris en charge d'apporter une aide aux courses pour des seniors et des personnes fragiles isolées de leur quartier. Ces achats de première nécessité (eau, féculents, fruits, légumes, hygiène, médicaments...) sont livrés à domicile dans le strict respect des gestes barrières et des mesures gouvernementales.

Les jeunes étaient entièrement parties prenantes du projet (conception, logistique, communication...). Ils ont notamment travaillé à la réalisation d'un logo et d'affiches qu'ils ont accrochées dans plusieurs immeubles et commerces. Malheureusement cette belle initiative n'a pas trouvé à se déployer.

En Guyane, le maintien des séjours de rupture en pleine nature pendant le confinement à la MECS Lamirande et Ti'Kaz

La MECS Lamirande propose un accompagnement socio-éducatif à des mineurs hébergés dans un cadre de vie sécurisant et familial. Pour apaiser les tensions liées au confinement, 8 jeunes accompagnés par deux éducateurs de la structure ont participé à un séjour de rupture au plus près de la nature où alternaienent activités sportives, culturelles et artistiques. Ce contact privilégié avec la forêt avait pour ambition de stimuler la créativité des jeunes et de leur apporter un bien-être physique, mental et émotionnel.

Ti'KAZ accompagne des mineurs placés sous mandat judiciaire pénal pour une insertion durable. Durant le confinement, certains jeunes accompagnés ont pu s'occuper de chevaux dans un centre équestre. Une responsabilisation pour ces adolescents, qui ont su relever le défi.



Archipel, Declic, l'Agenda : la semi-autonomie 3.0

Archipel, l'Agenda et Déclic sont des Unités d'hébergement diversifié (U.H.D) situées à Paris. Elles accueillent des jeunes de 16 à 21 ans, orienté·e·s par l'Aide Sociale à l'Enfance ou placé·e·s sous mandat judiciaire. Pendant le confinement, les équipes n'avaient qu'un objectif : adapter le fonctionnement pour maintenir le meilleur accompagnement. L'accompagnement au sein des services de jour et des appartements ont été particulièrement impactés par la crise du COVID-19, et les équipes ont dû s'adapter aux règles sanitaires.

L'enjeu a été de maintenir la qualité de l'accompagnement habituel, tout en inventant de nouveaux modes de communication pour garder le lien et soutenir les jeunes dans cette période. « Le confinement a été un moment de travail intense avec les jeunes, afin qu'ils continuent à être acteurs dans cette pause imposée, au niveau de leur scolarité et de leur projet professionnel.

La crise restera une épreuve, et nous nous engageons dans un nouveau défi : réapprendre à travailler comme avant, aussi bien qu'avant, avec toute cette matière à intégrer dans nos accompagnements ». Juliette Gallouin et Mathilde Debono, chargées d'insertion professionnelle et de partenariat.

○ MAI

Des jeunes en soutien des métiers en tension au PAJ

Les repères habituels des jeunes accompagnés par le Pôle d'Activités de Jour (PAJ) de l'Oise ont été impactés par la crise sanitaire (restaurant pédagogique fermé, stages en entreprise annulés, contrats d'apprentissage incertains...). Pour y répondre, le PAJ a proposé dès le 18 mai aux jeunes travailleurs du pôle restauration de confectionner et livrer chaque semaine des denrées alimentaires à destination de professionnels de métiers en tension depuis le début de la pandémie (infirmiers, aides-soignants...).

○ JUIN

Se réinventer pour soutenir le système de santé à l'ITEP Félix Eboué

De juin à août, les locaux de l'Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP) Félix Eboué (Guyane) étaient inoccupés suite au confinement de la population. Ils ont été réaménagés en Service de soins de suite et de réadaptation (SSR) pour accueillir des personnes touchées par une forme légère de COVID-19, et qui ne pouvaient rester à leur domicile, car les conditions n'étaient pas adéquates (pas de possibilité d'isolement, risque de comorbidité...). Durant cette période, 45 personnes malades ont été accueillies. Elles ont bénéficié d'un suivi médical journalier et d'un soutien dans la vie quotidienne : repas, achats de première nécessité, préparation à la sortie du SSR.

○ SEPTEMBRE

Des séances de théâtre d'improvisation au Fil d'Ariane

Depuis septembre, l'Unité éducative d'hébergement diversifié Le Fil d'Ariane (Seine-et-Marne) propose aux jeunes qu'elle accueille des séances bihebdomadaires de théâtre d'improvisation. Pour l'équipe de l'établissement, c'est un levier ludique d'apprentissage de nombreuses compétences et savoir-être : allocution, confiance en soi, écoute, entraide, respect des règles... En moyenne, une dizaine de jeunes participent à chaque séance.



○ OCTOBRE

Atelier Musique avec l'association BEAT-IT au SAFE

Plusieurs enfants accueillis au SAFE ont fait part de leur goût pour la musique et l'écriture de chansons. Pour ces jeunes, l'extériorisation de leur vécu et le rapport à l'autre peuvent être difficiles. L'expression artistique permet d'apaiser les angoisses, c'est pourquoi nous avons décidé de travailler les objectifs suivants grâce à cet outil qu'est la musique :

- Travailler la valorisation de soi, la confiance en soi, par la créativité, et la réalisation d'un projet (création et l'enregistrement d'une chanson)
- Accompagner les enfants à lâcher prise, calmer les angoisses, se recentrer
- Favoriser la socialisation, l'écoute, l'entraide, dans le cadre d'un travail de groupe encadré.

Ainsi, les enfants ont trouvé un thème pour leur chanson : « Les bêtises », ils ont écrit des souvenirs de bêtises, des envies de bêtises, des non-bêtises. Petit à petit la chanson s'est formée. Chaque enfant a pu enregistrer son couplet, en travaillant sur le rythme, la diction, en essayant de profiter et de se « lâcher ». Après le mixage du morceau pour les professionnels, les enfants ont pu l'écouter et le faire découvrir aux autres enfants et adultes du service. Ils en sont aujourd'hui très fiers !



○ DÉCEMBRE

Au CER Morbihan, une fresque pour travailler sur la liberté d'expression

Pendant les vacances de Noël, les jeunes du Centre éducatif renforcé (CER) Morbihan ont réalisé une fresque, exposée dans la salle commune de l'établissement. Ce projet s'est inscrit dans le cadre d'une action éducative autour de la liberté d'expression, un thème travaillé en groupe de paroles et matérialisé en couleurs sur les murs de l'établissement. Un moyen d'évacuer ses peurs de l'avenir par l'art, mais aussi de traduire ses émotions et sa force de résilience au-delà des mots.

S'ouvrir à la culture réunionnaise au CEF de La Réunion

En décembre, les jeunes du CEF Sainte-Anne Océan Indien (La Réunion) ont restitué leurs travaux artistiques réalisés dans le cadre du projet « Les Autres Émois ». Au cours de l'année, ils sont partis à la découverte du patrimoine culturel musical réunionnais et ont pu participer à des ateliers (musique, dessin...). Une ouverture à la culture, mais aussi un moyen pour les jeunes d'amorcer une recherche de compétences à exprimer, et d'exprimer leurs émotions.

L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE sur l'activité

La crise sanitaire et les périodes de confinement qu'elle a impliquée ont eu un impact sans précédent sur l'organisation de notre activité. Les restrictions imposées durant le premier confinement, du 17 mars au 11 mai, ont naturellement bouleversé nos pratiques. Le deuxième confinement, du 30 octobre au 15 décembre, a pu être mieux appréhendé grâce à l'expérience des mois précédents et des restrictions moins contraignantes.

Les entrées et les sorties durant le premier confinement

Le ministre, Adrien Taquet, a réaffirmé la nécessité, particulière en cette période de crise, que les enfants ne connaissent pas de rupture de vie, notamment pour ceux qui atteindraient leur majorité durant la période de confinement. La loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de COVID-19 a ainsi interdit aux conseils départementaux de mettre fin pendant cette période à la prise en charge au titre de la protection de l'enfance des majeurs ou mineurs émancipés précédemment pris en charge. Les admissions et fins de prise en charge ont donc été quasi inexistantes pendant le 1^{er} confinement. L'accueil des jeunes les plus en difficultés a pu être priorisé durant le confinement. Les retours en familles ont été suspendus pour près de 100 % des jeunes accueillis durant le premier confinement afin de limiter leurs mouvements et par conséquent les risques de transmission du virus.

La continuité de l'activité

La continuité de l'accompagnement éducatif...

Si le contexte sanitaire inédit a eu des conséquences sur l'activité même des établissements, les professionnels ont affiché une détermination sans faille dans le soutien apporté aux bénéficiaires. En dépit des temps d'échanges informels qui se sont raréfiés au sein des sites, le télétravail étant vivement encouragé dès qu'il était possible, les équipes ont su se mobiliser. Elles ont investi les supports informatiques afin de maintenir le lien, la communication et les espaces de travail partagés incontournables à l'analyse des situations et à l'accompagnement des familles.

La Direction Générale du GROUPE SOS a très rapidement mis en place des protocoles sanitaires afin de limiter les risques de contamination au sein des établissements (adaptation des horaires de travail, mise en place du télétravail dès que les missions le permettent, roulement d'équipe, réunion en visio, affichage du nombre de personnes autorisées en fonction de la superficie des pièces, procédure de désinfection, organisation de la distribution des masques et du gel désinfectant). De plus, l'arrivée rapide des équipements de protection individuelle a permis aux professionnels d'assurer leurs missions auprès des jeunes dans le respect des

obligations relatives à la santé et à la sécurité des salariés et usagers. Différents protocoles sanitaires ont été établis en fonction du type de service ou établissement. Des protocoles spécifiques ont été rédigés pour le nettoyage, la prise des repas, le retour de fugue et les nouvelles admissions afin de limiter au maximum la propagation du virus au sein des établissements de l'association. Ces guides ont été mis à jour autant de fois que la législation en la matière évoluait, certains jusqu'à 12 fois. Des plans de continuité des activités ont été déployés à chaque confinement, suivis par des plans de reprise des activités lors des déconfinements. Ces plans ont permis d'organiser au mieux la vie associative durant ces périodes particulières.

...Au sein des services de milieu ouvert

Selon les recommandations du Secrétaire d'État à la protection de l'enfance, Adrien Taquet, en matière d'interventions de protection prévues au domicile familial, nous avons espacé les interventions au domicile, hors cas strictement nécessaires, et multiplié les interventions téléphoniques.

Ainsi, parmi nos 6 services d'AEMO, où les visites à domicile constituent une modalité d'intervention privilégiée, plus des trois quarts des interventions éducatives se sont déroulées à distance, le plus souvent par téléphone. Malgré la forte baisse des interventions physiques, le contact a su être maintenu avec les familles. Des entretiens au domicile, au service, à l'extérieur ou des accompagnements extérieurs ont été réalisés lorsque la situation le nécessitait.

Les services d'accueil de jour ont également su s'adapter à ces nouvelles contraintes. Toutes les familles ont été contactées, une à plusieurs fois par semaine, pendant toute la durée du confinement et jusqu'à la reprise de temps d'accueils individuels ou de visites à domicile.

Les supports éducatifs ont été adaptés au nouveau mode d'actions éducatives, par exemple : ateliers à distances en visioconférence ou par téléphone afin de pallier l'arrêt des activités, plannings rythmant les journées pour les familles en difficulté, grilles d'entretiens téléphoniques, etc.



...Au sein des structures d'hébergement

Dans les UHD, tout a dû être repensé afin de **remédier à l'isolement et la solitude des jeunes** contraints de rester dans leurs studios. Tous ces changements ont été expliqués lors des visites régulières de l'ensemble de l'équipe éducative, l'objectif étant d'abord de rassurer et de répondre aux différents besoins.

Dans les MECS, SAU, CER et CEF, les activités habituellement effectuées à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement ont dû être temporairement suspendues. Le personnel a dû redoubler d'efforts afin d'occuper les jeunes confinés dans l'établissement et **d'assurer la continuité des enseignements scolaires**. La crise sanitaire a pu entraîner le mouvement de certains jeunes. À la Passerelle, une évaluation individuelle de chaque jeune a été faite pour identifier les possibles retours en familles et maintien des autres. Au SAU 95, les jeunes habituellement accueillis en famille relais ont été rapatriés au sein du collectif afin d'éviter un isolement trop long.

Dans les structures pénales, on constate que certains mineurs ne sont pas allés jusqu'au bout de leur prise en charge. En effet, ceux qui n'ont pas voulu accepter les mesures sanitaires ont rapidement fugué. Les admissions ont parfois été suspendues afin de réduire l'effectif des jeunes et protéger ceux qui étaient déjà sur place (comme au CER 93). L'activité du CER Hautes-Alpes a dû être interrompue lors du premier confinement en raison de la fermeture des écoles, l'équipe éducative étant confinée à domicile pour garde d'enfants. Au CER Lozère, trois des mineurs ayant effectué la session de février à juin 2020 ont également effectué la session d'août à décembre 2020, dans la mesure où la première session avait été compromise par la crise sanitaire.

Dans les MECS et UHD de l'association, une **réorganisation significative a été mise en œuvre afin d'organiser et de rythmer le quotidien des jeunes**. Les professionnels ont pensé une organisation permettant de maintenir des temps de repères dans le quotidien des jeunes. Aussi, ils ont proposé chaque jour des temps de travail scolaire, des temps de jeux, des temps d'activités sportives, des temps d'échange et de partage. Les établissements ont continué à faire preuve d'adaptabilité dans les activités proposées aux jeunes face aux



restrictions diverses (fermetures des cinémas, lieux culturels, activités sportives). Au service appartement de la **MECS Félix Faure, une permanence téléphonique** a été mise en place et les horaires de la psychologue ont été modifiés afin d'assurer une présence en fin de journée et le soir. Le mot d'ordre était la disponibilité. La psychologue s'est entretenue ou a pris le temps de « bavarder » parfois, avec chacun des 32 jeunes au moins une fois par semaine.

Au **CAES 37, les jeunes ont bénéficié de 2 à 3 séances d'entraînement sportif** auprès de l'éducateur sportif de l'établissement. Les jeunes se sont unanimement exprimés pour la poursuite de cet accompagnement qui a été bénéfique tant sur le plan psychique et physique.

Un jeune témoigne : « Cela nous donne un temps de partage tous ensemble et nous apaise dans la journée. Après la séance, on se retrouve tous ensemble pour faire le goûter, et nous encourager. Et nous souhaitons continuer ce travail ensemble, avec les éducateurs ».

La continuité du lien avec les familles

Afin de maintenir le lien avec les familles, indépendamment des contacts réguliers, et tenter d'apporter quelques pistes et informations sur le vécu du confinement, plusieurs établissements ont mis en place des outils.

Pour les familles de milieu ouvert, il s'agissait avant tout de ne pas rompre l'accompagnement. À titre d'exemple, les services d'AEMO 77 et d'AEMO 91 ont mis en place un « Journal du Jour » par mail hebdomadaire proposant des actualités, conseils, recettes, jeux, liens utiles, coordonnées indispensables afin d'aider les familles à rompre avec un quotidien pesant.

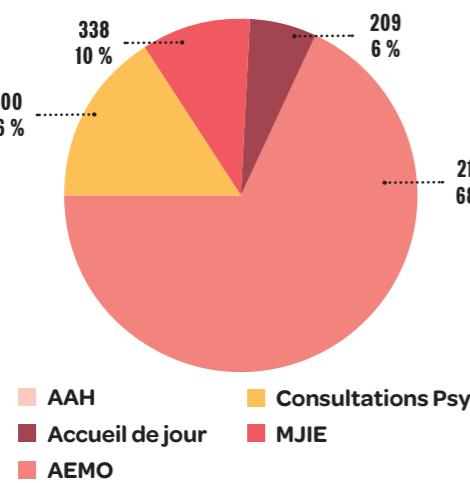
Pour les familles de jeunes accueillis au sein d'un établissement de placement, il s'agissait de ne pas rompre le lien parent/enfant, particulièrement pour les jeunes ayant mal vécu cette séparation prolongée. À la MECS Bois Renard, pour pallier les difficultés liées à la fermeture des locaux des services de l'ASE et aux déplacements, une salle de rencontre dédiée aux visites a été aménagée.

L'activité dans nos dispositifs de milieu ouvert

Nos dispositifs de milieu ouvert

L'association compte 14 services de milieu ouvert proposant une capacité théorique de 3 232 mesures/places au titre de la protection de l'enfance (protection sociale et protection judiciaire). L'augmentation de 39 mesures par rapport à 2019 s'explique par les mesures supplémentaires au sein du SAIE 75 (+27), du SAIE 22 (+10 places) et du SAFE (+2 places).

Capacité des dispositifs de milieu ouvert



Les **services d'Action Éducative en Milieu Ouvert** (AEMO), largement prédominants en termes de nombre de places parmi les services de milieu ouvert (68 %), mettent en œuvre une décision judiciaire relevant de l'article 375-2 du Code civil. Cette mesure vise à protéger l'enfant vivant encore dans sa famille dès lors que ses conditions de vie sont susceptibles de le mettre en danger ou quand ses parents rencontrent des difficultés particulières dans leurs responsabilités éducatives. La mesure d'AEMO est une des composantes du dispositif de Protection de l'enfance. Elle doit favoriser la mobilisation de la famille autour de l'intérêt du mineur. Elle est au centre des droits et devoirs des parents qui demeurent responsables de la protection et de l'éducation de leur enfant. L'AEMO « Renforcée » s'appuie sur la même base légale et impose, sur un temps généralement plus court (6 mois) qu'une AEMO « classique », une action plus soutenue et une possibilité, sur certains services, d'hébergement exceptionnel en cas de nécessité. **L'association dispose de 6 services d'AEMO.**

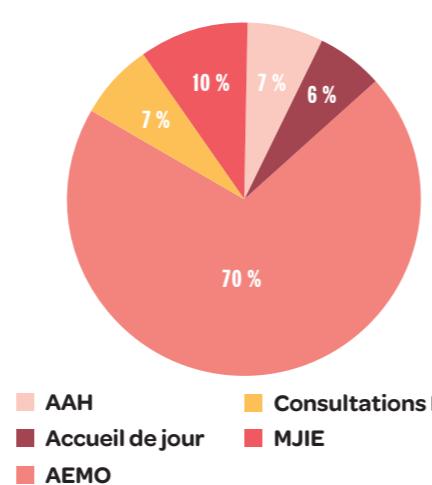
Les **services d'accueil de jour** (SAJ) accueillent, conformément à la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, « tout mineur, pendant tout ou partie de la journée, dans un lieu situé, si possible, à proximité de son domicile, afin de lui apporter un soutien éducatif, ainsi qu'un accompagnement à sa famille dans l'exercice de sa fonction parentale. » Ce dispositif encouragé par la loi s'insère de manière très complémentaire dans un schéma de protection de l'enfance, entre les dispositifs traditionnels de milieu ouvert et le placement, et constitue une véritable alternative au placement. **L'association dispose de 5 SAJ.**

Le **service de MJIE** situé dans l'Oise met en œuvre des **mesures judiciaires d'investigation éducative** dans le cadre des procédures d'assistance éducative et de l'enfance délinquante. Plus précisément, cette mesure vise à fournir au juge des informations quant à la personnalité et aux conditions d'éducation et de vie du mineur, ainsi qu'au contexte familial. Elle peut être mise en œuvre par les services du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse (PJ) ainsi que par les services gérés par le secteur associatif, à condition qu'ils soient autorisés et habilités à le faire.

Le **service d'administration ad hoc** également situé dans l'Oise met en œuvre une mission judiciaire, ordonnée par des juges du siège (instruction, tutelles, enfants, chambre du conseil, Tribunal de Grande Instance) ou des juridictions de jugement (tribunal correctionnel). Elle consiste à allier un rôle de représentation juridique du mineur (en l'absence ou insuffisance de défense de l'intérêt de celui-ci par ses représentants légaux), et un rôle d'accompagnant veillant au respect de l'enfant, de sa parole, et de ses droits, et à assurer, auprès de l'enfant, un rôle pédagogique d'information sur le déroulement de la procédure, en étant à l'écoute des questions et des ressentis de celui-ci (articles 389-3 & 388-2 du CC et 706-50 du CPP).

Le **Service d'Orientation spécialisée** de Paris reçoit en consultation psychologique des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs âgés de 6 à 21 ans impérativement adressés par un travailleur social habilité dans le cadre de nos conventions. La consultation s'adresse à des jeunes se trouvant dans une situation repérée comme fragile, afin de prévenir les risques d'aggravation (exclusion scolaire, judiciarisation...) et pour lesquels la recherche d'une prise en charge adaptée est nécessaire. Au total, **4 878 jeunes ont été suivis dans les services de milieu ouvert de l'association en 2020**. On observe une très légère baisse par rapport à 2019 (-1,25 %).

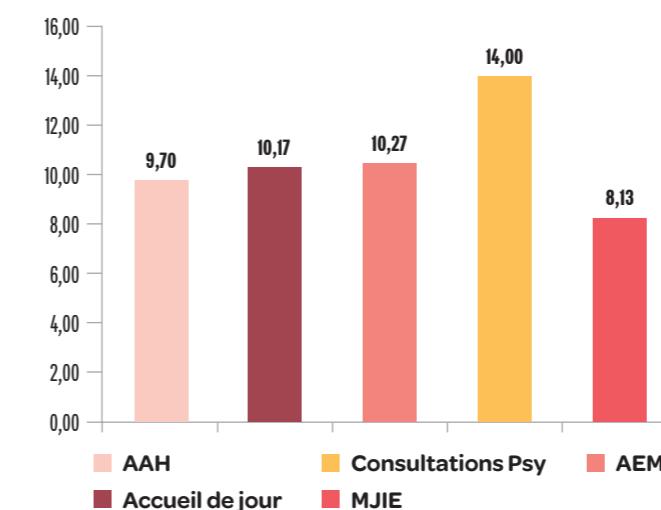
Nombre de jeunes suivis



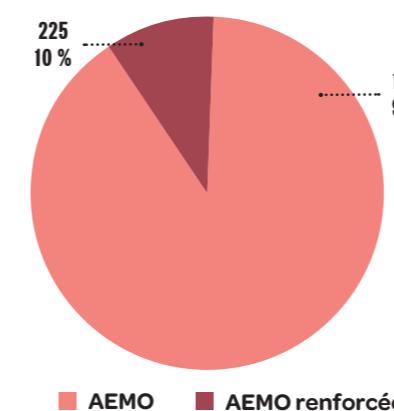
Précisions sur les enfants et jeunes suivis en milieu ouvert

Âge moyen des enfants et des jeunes suivis

L'âge moyen des jeunes suivis s'élève à 10 ans, c'est 1 an plus jeune qu'en 2019. Les âges moyens s'échelonnent de 8,1 ans en MJIE à 14 ans pour les consultations psychologiques.



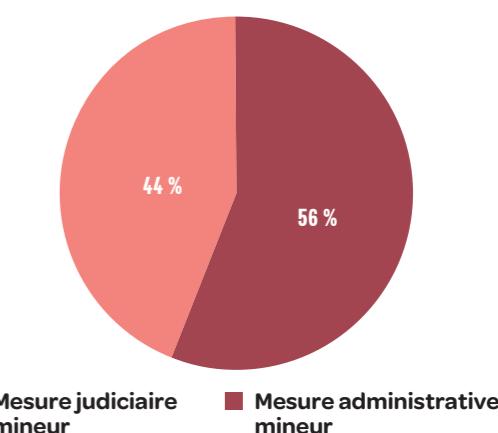
Répartition des mesures d'AEMO et AEMO renforcée



Les **mesures d'AEMO classiques** restent plus largement prédominantes (90 %) par rapport à l'accompagnement, de même nature, mais plus soutenu, réalisé dans le cadre de mesure d'AEMO renforcées (10 %) en corrélation avec la capacité installée au sein de l'association de mesures d'AEMO et d'AEMOR.

Notons par ailleurs que les mesures de MJIE et d'administration ad hoc sont exclusivement de nature judiciaire.

Répartition des mesures en accueil de jour



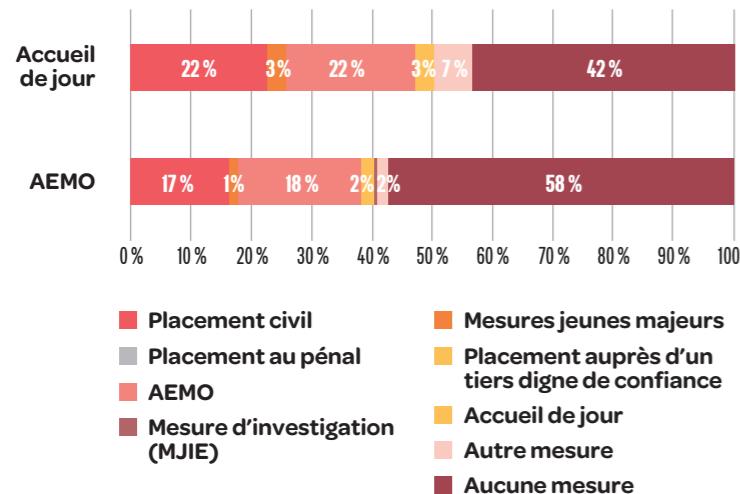
En **accueil de jour**, les mesures s'effectuent à 44 % dans un cadre judiciaire et à 56 % dans un cadre administratif. La tendance est à l'inverse de l'année dernière où les mesures judiciaires prédominaient sur les mesures administratives.

Situation de handicap

Notons également le chiffre non négligeable d'enfants et de jeunes reconnus dans une situation de handicap par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) parmi les jeunes suivis en milieu ouvert : près de 16 %, chiffre en constante augmentation depuis 2 ans (6 % en 2018 et 11 % en 2019). Précisons que la reconnaissance MDPH peut être liée aux cas, fréquents chez les enfants et les jeunes accueillis dans l'association, de troubles de la conduite et du comportement.

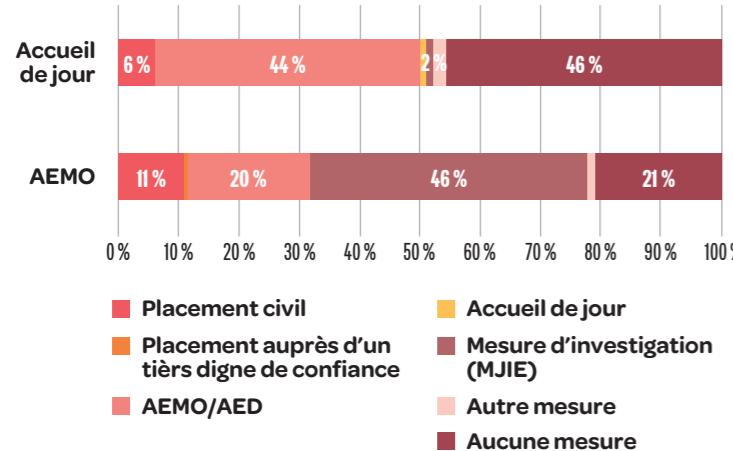
Les sorties en 2020

Enfin, 1973 jeunes ont quitté les services de milieu ouvert 2020 :



Admission et situation des jeunes avant l'admission

1991 jeunes ont été admis dans nos services de milieu ouvert. La situation précédant l'admission pour les dispositifs d'AEMO et d'accueil de jour se présente de la façon suivante :



Conformément aux **objectifs de prévention** assignés aux mesures de milieu ouvert, on observe ainsi que les orientations vers un placement constituent une minorité des orientations à l'échéance de la mesure : 18 % en AEMO et 25 % en accueil de jour. La proportion plus élevée de placements à la fin de la mesure d'accueil de jour semble révéler une situation familiale plus dégradée pour les jeunes suivis en accueil de jour, ce qui coïncide avec la graduation des réponses habituellement apportées (AEMO/Accueil de jour/Placement).

Les fins de mesure sans poursuite sur une autre mesure de protection de l'enfance concernent **58 % des enfants et jeunes suivis en AEMO et 42 % des jeunes suivis dans le cadre d'une mesure d'accueil de jour**.

La durée moyenne du suivi s'élève à près de 20,5 mois (22 en 2019) en AEMO et 15,5 mois en accueil de jour (18 en 2019).

La tendance selon laquelle l'accueil de jour constitue de plus en plus régulièrement une première intention, déjà constatée en 2019, semble se confirmer. En effet, 46 % des enfants étaient sans mesure avant leur admission (+2,2 %). Pour les jeunes suivis préalablement à l'entrée en accueil de jour, ce suivi s'inscrivait dans la majorité des cas dans le cadre d'une mesure d'AEMO (44 % des jeunes admis). En ce qui concerne les mesures d'AEMO AEMOR, dans la continuité de 2019, seuls 20,7 % des jeunes ne font l'objet d'aucune mesure auparavant, alors qu'elle survient dans près de la moitié des cas après une mesure d'investigation (45,8 %) ou une précédente mesure d'AEMO/AEMOR/AED (20,2 %).

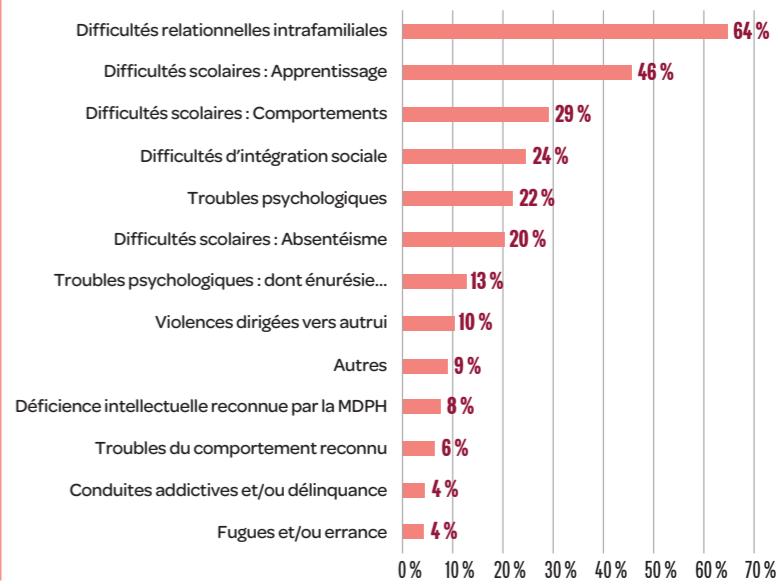
Évaluation des difficultés

Dans les dispositifs d'AEMO

Les difficultés rencontrées au cours de la prise en charge

Les jeunes que nous accueillons au sein de nos services d'AEMO et d'AEMOR présentent des difficultés variées et souvent cumulées, qui évoluent de manière individuelle au cours de la prise en charge. De manière constante avec les années précédentes, les difficultés relationnelles intrafamiliales sont prégnantes (64 % des situations), suivies dans l'ordre de prédominance par les difficultés scolaires (difficultés d'apprentissage pour 46 % des enfants, de comportement pour 29 % d'entre eux et d'absentéisme pour 20 %). Les difficultés d'intégration sociale et les troubles psychologiques concernent également un nombre important d'enfants (respectivement 24 et 22 %). La nature des difficultés manifestées est donc relativement stable par rapport à l'année précédente.

Difficultés manifestées par l'enfant au cours de l'année



Les problématiques identifiées et travaillées au cours de la mesure avec les familles

Les équipes s'emploient à aider les parents à résorber les carences éducatives (dans 68 % des cas). Les fragilités psychologiques des parents (57 %), les conflits de couple (52 %), les problématiques liées au chômage et à la précarité (36 %) et à l'environnement et l'habitat (27 %) sont également significativement représentées parmi les familles.

Dans les dispositifs d'accueil de jour

Les difficultés rencontrées au cours de la prise en charge

66 % des jeunes font face à des relations difficiles avec leur famille et 48 % ont des difficultés d'intégration sociale et/ou de violence (24 %). Les difficultés scolaires constituent des symptômes particulièrement fréquents : difficultés d'apprentissage pour 72 % des jeunes, comportementales pour 55 % d'entre eux et absentéisme pour 32 % d'entre eux. Enfin, un grand nombre de jeunes présente des troubles psychologiques, qui se manifestent sous différentes formes : 31 % souffrent d'énurésie, de troubles alimentaires ou du sommeil, 1 % ont commis des actes de scarification et 1 jeune a commis une tentative de suicide... Les conduites addictives (9 %), les troubles du comportement (9 %) et les fugues (8 %) sont également des problématiques rencontrées.

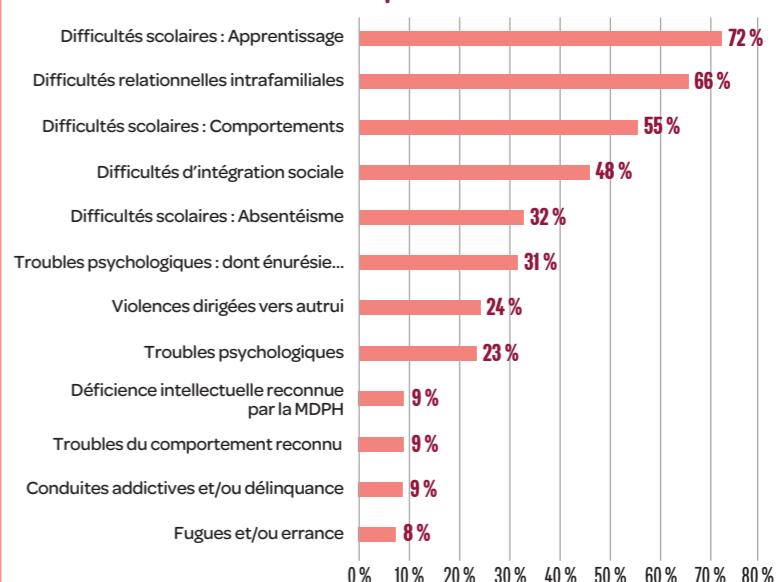
Les problématiques identifiées et travaillées au cours de la mesure avec les familles

Les problématiques les plus fréquemment rencontrées dans les familles pendant la prise en charge sont :

- Carences éducatives : 67 % (-5 pts par rapport à 2019)
- Chômage, précarité, difficultés financières : 62 %
- Fragilités psychologiques des parents : 50 %
- Conflits de couple : 47 %
- Environnement et habitat : 48 % (+3 pts)
- Maladie, décès d'un parent : 27 % (+2 pts)
- Violences conjugales : 18 % (+3 pts)
- Dépendance à l'alcool ou à la drogue : 18 % (+5 pts)

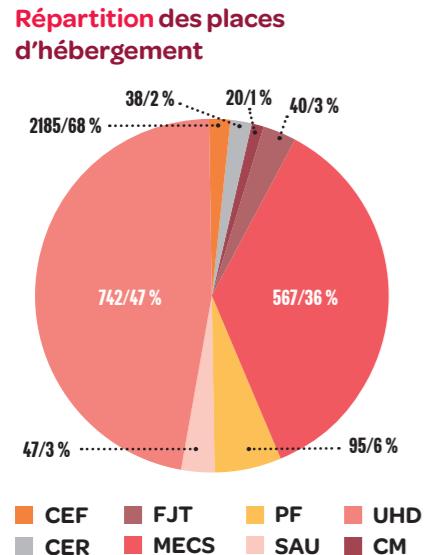
Les problématiques identifiées et travaillées avec les familles sont similaires à celles des années précédentes. Nous notons ainsi la prégnance toujours significative des problématiques socio-économiques des familles dans les prises en charge. L'instabilité du couple parental est également un facteur toujours prégnant de risque ou d'aggravation des difficultés rencontrées.

Difficultés manifestées par l'enfant au cours de l'année



L'activité dans nos dispositifs d'hébergement

Dans l'association, on compte **42 établissements et services offrant 1585 places d'hébergement** au titre de la protection de l'enfance (protection sociale et protection judiciaire), de la protection judiciaire de la jeunesse ou de l'accompagnement à l'insertion des jeunes (Foyer de jeunes travailleurs).



Les **maisons d'enfants à caractère social** (MECS) accueillent pour des séjours de durée variable, des enfants et jeunes majeurs dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou durable et ne peuvent, seules ou avec le recours de proches, assumer la charge et l'éducation de leurs enfants. Les enfants sont confiés par le service départemental de l'aide sociale à l'enfance ou par le juge des enfants, dans le cadre d'une protection administrative ou d'une protection judiciaire au titre de l'enfance en danger (article 375 du Code civil) ou au titre de l'enfance délinquante (ordonnance du 2 février 1945). L'association gère un dispositif de **13 MECS**.

Les **unités d'hébergement diversifié** (UHD) proposent des prises en charge en familles d'accueil ou en logements autonomes (appartement, chambre en foyers de jeunes travailleurs...). Ce dispositif permet aux adolescents de trouver un compromis entre besoin d'accompagnement et acquisition d'une nécessaire autonomie.

Les jeunes peuvent être confiés dans le cadre de la Protection de l'enfance ou de l'Ordonnance de 1945. Certaines de ces UHD sont également dédiées à la prise en charge de jeunes mineurs non accompagnés. L'association compte **13 UHD** (dont 6 dédiées à l'accueil

de MNA), avec une capacité d'accueil totale de **742 places**. Avec la fusion-absorption de l'association Oberholz, l'association compte **2 UHD** de plus qu'en 2019.

Les **centres éducatifs renforcés** (CER) ont vocation à prendre en charge, sur le fondement de l'Ordonnance du 2 février 1945, des mineurs délinquants ayant souvent derrière eux un passé institutionnel déjà lourd. Ils se caractérisent par des programmes d'activités intensifs pendant des sessions de trois à six mois selon les projets et un encadrement éducatif permanent. Ils visent à créer une rupture dans les conditions de vie du mineur et à préparer les conditions de sa réinsertion. L'association compte **5 CER**.

Les **centres éducatifs fermés** (CEF) sont des établissements dans lesquels les mineurs sont placés au titre de l'Ordonnance de 1945 en application d'un contrôle judiciaire ou d'un sursis avec mise à l'épreuve ou d'un placement à l'extérieur ou à la suite d'une libération conditionnelle. Ils ont vocation à prendre en charge des mineurs délinquants multirécidivistes en grande difficulté ou en voie de marginalisation. Au sein de ces centres, les mineurs accueillis font l'objet de mesures de surveillance et de contrôle permettant d'assurer un suivi éducatif et pédagogique renforcé et adapté à leur personnalité. Néanmoins, la « fermeture » de l'établissement y est

davantage juridique que physique, celui-ci restant ouvert sur l'environnement extérieur, notamment dans la troisième phase de prise en charge. L'association compte **3 CEF**.

Les **services d'accueil d'urgence** (SAU) ont pour objet de permettre aux jeunes d'être accueillis dans un lieu sécurisant leur permettant de se reposer, de faire le point sur leur situation et de se projeter vers un projet d'avenir. L'accueil se fait au titre de la protection de l'enfance ou de l'Ordonnance de 1945. L'accueil des jeunes se fait sans délai et sans procédure au sein de familles d'accueil ou d'une unité d'hébergement collectif.

La durée de prise en charge varie entre un jour et trois mois (renouvellement possible).

Les **services de placement familial** (PF) sont destinés aux enfants mineurs de l'Aide Sociale à l'Enfance qui ne peuvent demeurer dans leur propre famille. Ils permettent l'accueil permanent, de jour et de nuit, d'un enfant au domicile d'un assistant familial, dans un cadre institutionnel, pour une durée qui varie en fonction des situations. Le milieu familial d'accueil est lui-même intégré dans une dynamique institutionnelle (appartenance au service) et pluridisciplinaire que favorise l'équipe technique : éducateur et psychologue. L'association compte **2 services de placement familial**.

Cet accueil d'urgence aboutit à un bilan global du jeune dans toutes ses dimensions (psychologique, administrative, médicale, éducative, scolaire...), devant permettre l'orientation la plus adaptée. L'association compte **4 services d'accueil d'urgence**.



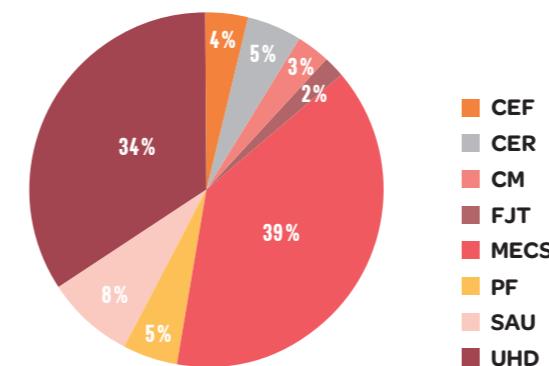
Les **services de placement familial** (PF) sont destinés aux enfants mineurs de l'Aide Sociale à l'Enfance qui ne peuvent demeurer dans leur propre famille. Ils permettent l'accueil permanent, de jour et de nuit, d'un enfant au domicile d'un assistant familial, dans un cadre institutionnel, pour une durée qui varie en fonction des situations. Le milieu familial d'accueil est lui-même intégré dans une dynamique institutionnelle (appartenance au service) et pluridisciplinaire que favorise l'équipe technique : éducateur et psychologue. L'association compte **2 services de placement familial**.

Le **centre maternel La Voie Lactée** (CM) est un établissement accueillant des femmes enceintes à partir de sept mois de grossesse et/ou des mères avec un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans, dans le cadre de la protection de l'enfance. L'établissement dispose d'une capacité d'accueil de **20 résidentes avec un ou plusieurs enfants**. Les familles sont accueillies en appartements partagés afin de créer un sentiment de solidarité réciproque. Les familles peuvent également être accueillies en familles d'accueil dans le cadre de prises en charge adolescentes ou complexes.

Le **Foyer de jeunes travailleurs** (FJT Le Tempo) héberge des jeunes de 16 à 30 ans (en situation de précarité ou non), demandeurs d'emploi indemnisés, en formation (apprentissage, formation en alternance, formation d'insertion, enseignement technique et professionnel...), des étudiants en rupture sociale ou familiale. Il propose à la fois une fonction « logement » et une fonction « socio-éducative », permettant de favoriser l'insertion des jeunes dans la vie sociale.



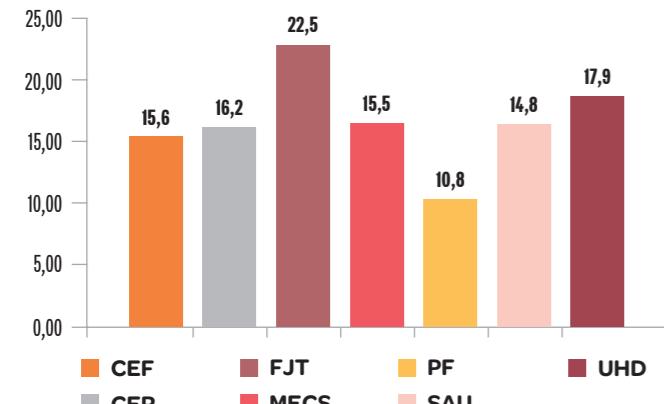
Nombre de jeunes accueillis en établissements d'hébergement



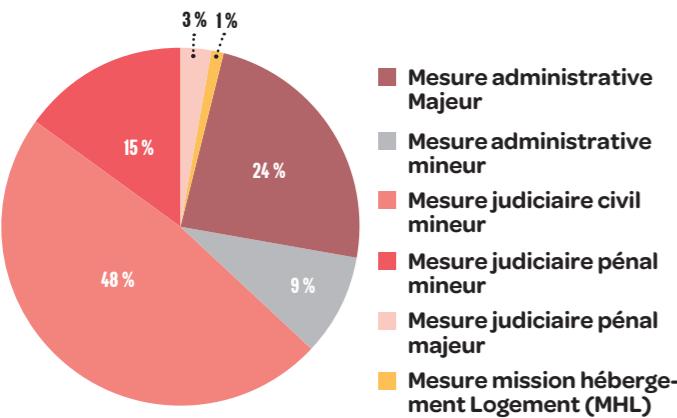
En 2020, l'ensemble des établissements d'hébergement a accueilli **2356 jeunes**, soit une augmentation de **25 % par rapport à 2019 (+478 jeunes)** : Les MECS et les UHD ont accueilli 73 % des jeunes connus en 2020 (39 % pour les MECS et 34 % pour les UHD), contre 70 % en 2019 (+3 pts).

De la même manière qu'en 2019, malgré une capacité d'accueil théorique restreinte au regard de la capacité d'accueil totale des établissements d'hébergement (3 %), l'accueil d'urgence compte environ 8 % des jeunes connus dans l'année. Cela s'explique par la courte durée de prise en charge dans ce type de dispositif et au turn-over structurellement plus important dans ces structures. On compte 1046 entrées (+20 %) et 915 sorties (+21 %) dans l'année sur l'ensemble des dispositifs d'hébergement.

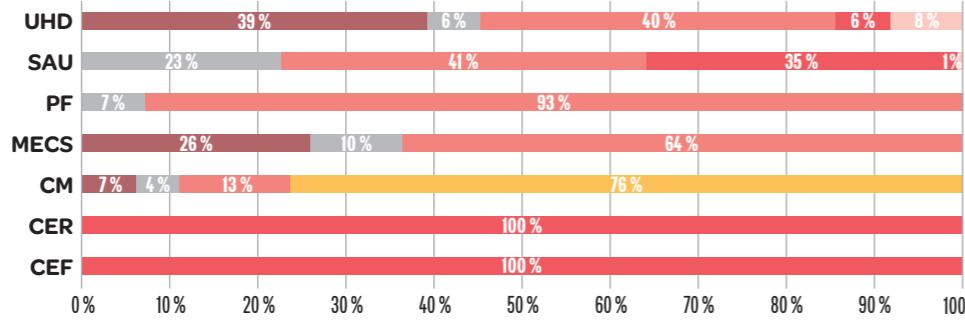
Précisions sur les enfants et jeunes accueillis en hébergement



Répartition des mesures en hébergement



Lorsqu'on affine par type de dispositif, la répartition est la suivante :



Les mesures judiciaires au civil représentent 93 % des mesures dans les services de placement familial (PF), 64 % des mesures en MECS, 41 % en accueil d'urgence SAU et 40 % en UHD. Sans compter les établissements purement « pénal » (CER et CEF) ce sont les SAU et les UHD qui accueillent la plus grande proportion de jeunes au pénal (respectivement 35 % et 14 %). Cela s'explique par la double habilitation d'une partie de ces établissements, ce pourcentage est cependant en baisse concernant les UHD (-13 points par rapport à 2019). Par ailleurs, en 2019, 31 % de jeunes majeurs y étaient accueillis au titre d'une mesure administrative contre 15 % au titre d'une mesure judiciaire pénale.

L'âge moyen

L'association compte 14 services de milieu ouvert proposant une capacité théorique de 3 232 mesures/places au titre de la protection de l'enfance (protection sociale et protection judiciaire). L'augmentation de 39 mesures avec l'année passée s'explique par les mesures supplémentaires au sein du SAJE 75 (+27), du SAJE 22 (+10 places) et du SAFE (+2 places).

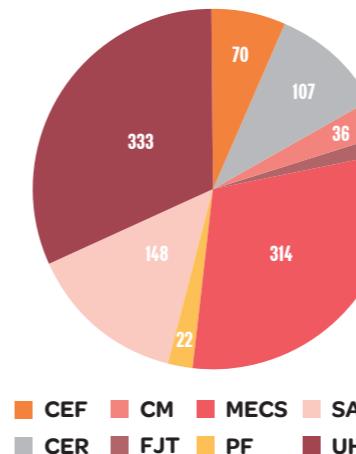
Les mesures en hébergement

Sur l'ensemble des dispositifs d'hébergement, les **mesures de protection de l'enfance (judiciaires ou administratives)** concernent 81 % des jeunes lorsque la **justice pénale des mineurs** constitue 19 % des mesures. Cette répartition est ainsi comparable aux années précédentes.

Parmi les mesures de protection de l'Enfance, les mesures judiciaires sont largement prépondérantes (66 %) par rapport aux mesures administratives (33 %). Ces dernières concernent majoritairement des contrats jeunes majeurs (24 %). Enfin les 2 % de mesures catégorisées dans la rubrique « Mission Hébergement Logement » sont liées à l'activité du Centre Maternel la Voie Lactée, qui accueille en partie des jeunes femmes sur la prescription et la prise en charge financière de la Mission Hébergement Logement du Val-de-Marne.



Admissions Hébergement en 2020



Admission et situation des jeunes avant l'admission

On compte 1 046 entrées dans les dispositifs d'hébergement en 2020 (+20 % par rapport à 2019). Cette augmentation, relative compte tenu des nouveaux dispositifs ayant rejoint l'association, s'explique par le ralentissement des admissions dans les dispositifs au cours du premier confinement. La répartition des jeunes entrants s'est faite de la manière suivante :

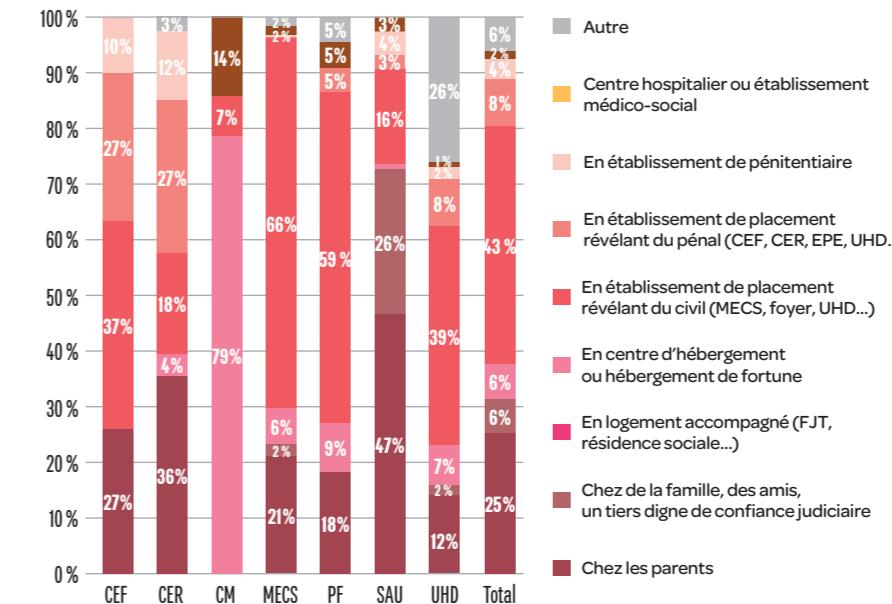
Si un certain nombre de jeunes étaient hébergés dans leur famille ou des proches avant le placement (31 % tous dispositifs confondus), ils sont néanmoins **majeuritaires à venir d'un dispositif d'hébergement institutionnel** (établissements relevant de la protection de l'enfance majoritairement, établissement de placement au pénal, placement familial).

Ce constat, similaire à l'année précédente, vient à nouveau souligner les nombreuses ruptures connues par les jeunes dans le cadre de leur parcours de prise en charge par la protection de l'enfance ou la protection judiciaire de la jeunesse.

Par ailleurs, parmi les jeunes habitant précédemment dans leur famille, **seuls 16 % (21 % en 2019) n'étaient pas concernés par une mesure de milieu ouvert** (AEMO/AEMOR, MJE ou mesure au pénal). On constate que le placement est une solution de deuxième intention.

Le pourcentage de jeunes passant par un centre d'hébergement ou hébergement de fortune (6 %), avant d'être accueilli dans nos établissements n'est pas négligeable. Il peut s'expliquer en partie par l'accueil toujours plus conséquent de mineurs non accompagnés. Il est également fréquent que les jeunes mères accueillies au centre maternel soient passées par un hébergement de type CHRS auparavant.

Situation d'hébergement avant l'admission



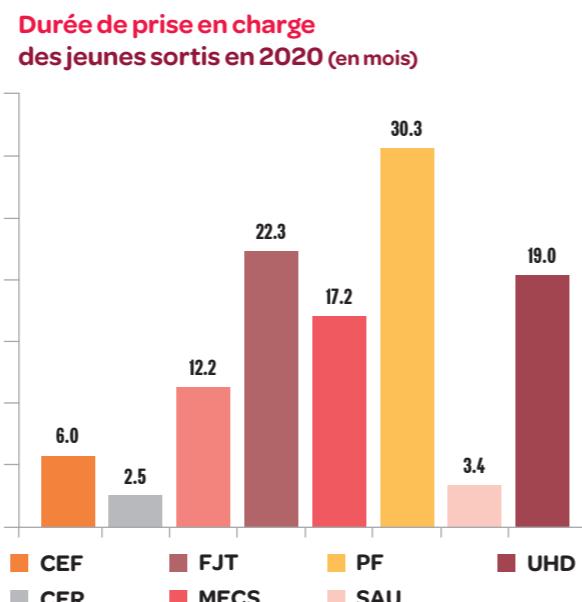
Pour les jeunes pris en charge au pénal, dont nous connaissons la situation judiciaire avant la mesure, on remarque qu'une majeure partie d'entre eux se trouvait sous contrôle judiciaire (98 % pour les jeunes accueillis en CEF, 67 % pour les CER, 58 % pour les SAU accueillant des jeunes au pénal et 40 % pour les UHD).

La liberté surveillée concernait quant à elle de nombreux de jeunes accueillis en CER (19 %) et SAU (27 %). 40 % des jeunes accueillis en UHD faisaient également l'objet d'une mise sous protection judiciaire.

La durée de prise en charge en hébergement

En ce qui concerne la durée de prise en charge des jeunes sortis pendant l'année 2020, elle varie relativement à la nature de l'établissement et du type de prise en charge. La prise en charge en CER dure en moyenne 2,5 mois, ce qui ne correspond pas à la durée usuelle d'une session en CER (4 à 5 mois). Cela met à la fois en exergue les cas fréquents d'interruption anticipée de la prise en charge (fugue, mains levées...), d'arrivée tardive de certains jeunes au cours de la session, mais traduit surtout en 2020 les arrêts anticipés de session ou le gel des admissions en raison de la crise sanitaire. La prise en charge en CEF est d'une durée moyenne de 6 mois et correspond à la durée de placement prévue par la loi (6 mois, éventuellement renouvelables).

En 2020, de même que pour les années précédentes, la durée moyenne de prise en charge du Placement familial est bien supérieure à la moyenne des autres dispositifs (30,3 mois). Le placement familial se caractérise par sa durée dans le temps. La durée de prise en charge au sein du FJT Le Tempo est bien supérieure à celle de 2019 (+8,5 mois). Celle en MECS augmente de 2,5 mois et celle en UHD de 3,7 mois. Il est probable que cet accroissement s'explique par des sorties reportées de quelques semaines ou moins en raison de la



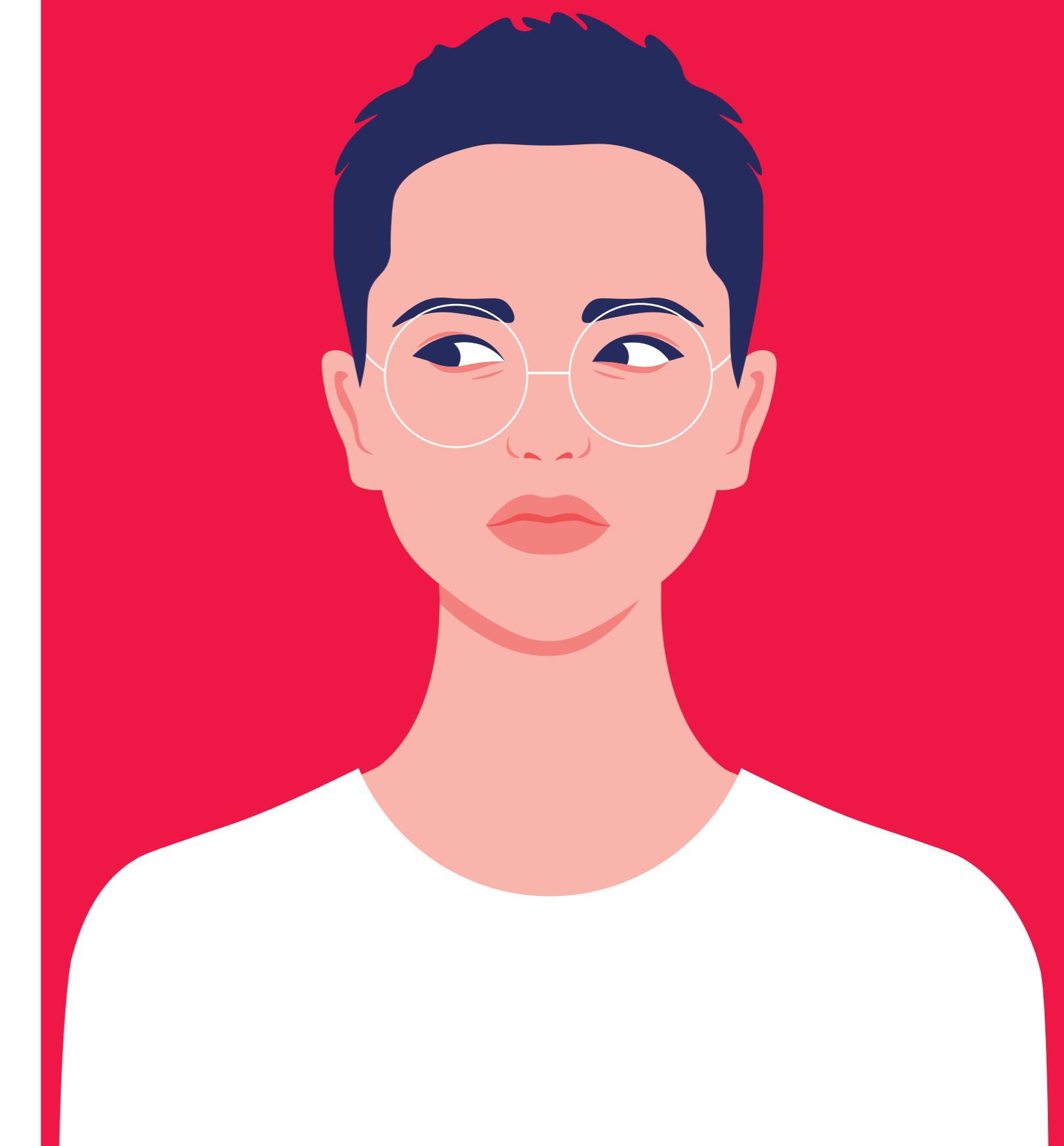
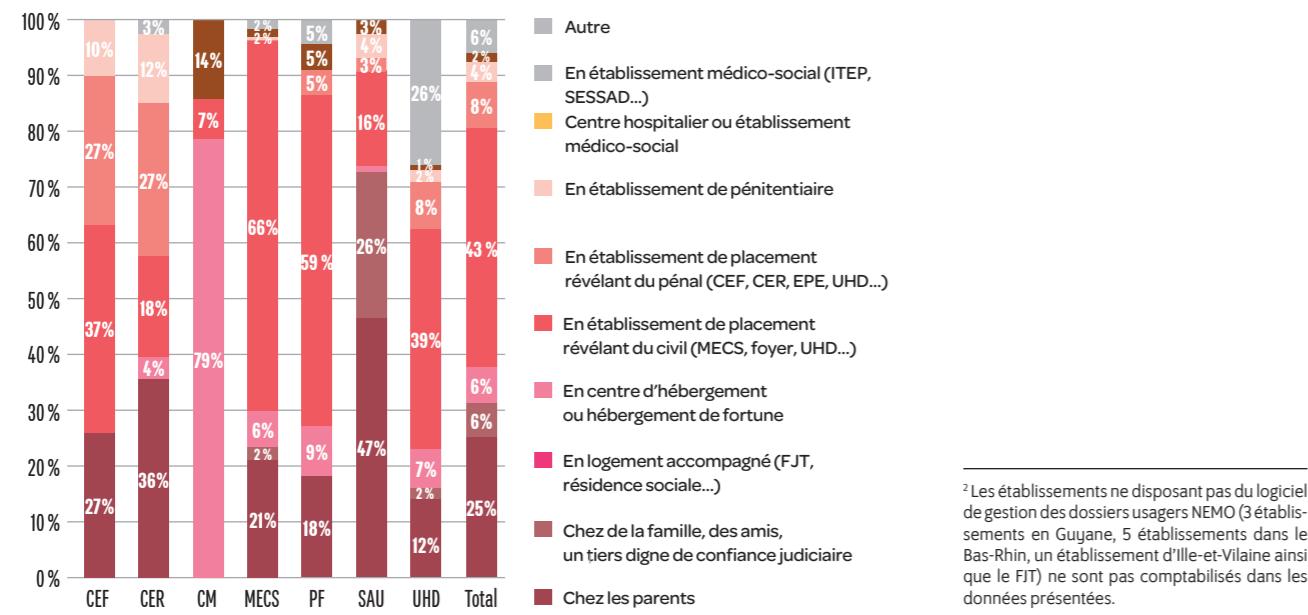
crise sanitaire. Enfin, la durée en SAU reste stable. Sa vocation d'évaluation et d'orientation explique la naturelle brièveté des prises en charge.

Orientation principale à la sortie des dispositifs

La situation à leur sortie, en termes d'hébergement, des jeunes ayant quitté nos dispositifs d'hébergement en 2020 se présente ainsi : Au global, plus du quart des jeunes retournent vivre chez leurs parents à leur sortie (30 %) et 5 % chez la famille élargie, chez des amis ou chez un tiers digne de confiance. 7 % des jeunes ont leur propre logement à la sortie et 15 % sont hébergés dans un logement accompagné. Ainsi, pour les jeunes dont on connaît la situation à la sortie, on peut observer que les retours chez les parents sont des orientations particulièrement fréquentes pour les CER (54 %), mais aussi la plus fréquente pour les services de placement familial (33 %), les MECS (32 %) et les SAU (28 %). Pour les UHD, cette solution est mise en œuvre dans environ 20 % des cas, mais les jeunes sont plus fréquemment orientés vers des logements accompagnés (27 %), ce qui est en cohérence avec l'âge plus élevé des jeunes à la sortie de ces dispositifs. Par ailleurs, l'accueil en MECS et SAU et le placement familial sont régulièrement suivis d'un autre placement dans un

établissement au civil (22 % dans les trois types d'établissements). Le placement au pénal est quant à lui une situation que l'on retrouve de manière significative après un passage dans un CER ou CEF (16 %) ou dans un SAU (22 %). Enfin 5 % des jeunes se retrouvent dans une situation de logement précaire (CHRS, centre d'hébergement d'urgence, CADA) voire extrêmement précaire (squat, hébergement de fortune, ou à la rue) pour 1 % d'entre eux (+2 points par rapport en 2019). En résumé, si l'on comptabilise également les situations d'incertitude quant à la situation du jeune à sa sortie, plus de la moitié des jeunes ne poursuivent pas sur un nouveau placement : 20 % dans un établissement relevant du civil et 7 % dans un établissement relevant du pénal. Enfin, notons que 15 % des jeunes sortis sont pris en charge au titre d'un contrat jeunes majeurs (+10 points par rapport à 2019). Parmi les jeunes qui ne sont plus « placés » à leur sortie, 58 % sortent sans mesure de suivi en milieu ouvert (AEMO, MJIE, ou mesure de milieu ouvert de la PJJ). C'est 16 pts de moins qu'en 2019.

Situation d'hébergement des jeunes sortis en 2020



Focus sur les mineurs non accompagnés

44

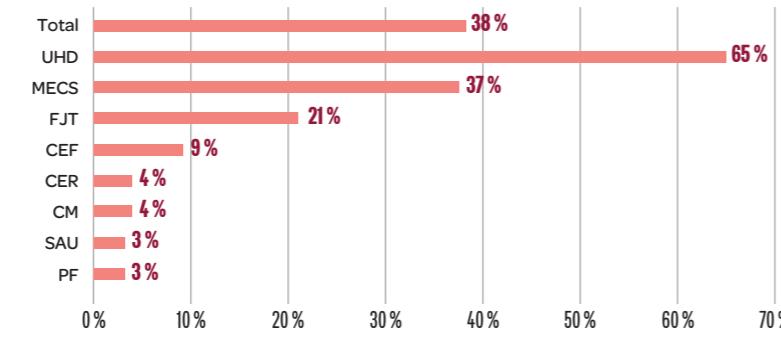
En 2020, les établissements d'hébergement de l'association ont accompagné un total de 966 jeunes mineurs non accompagnés, soit une augmentation de 54,5 % par rapport à 2019 (625 jeunes), illustrant le quasi-doublement des effectifs accueillis par rapport à 2018 (534 jeunes). Cette augmentation s'explique notamment par la montée en charge progressive de l'Estuaire et du dispositif MNA 93 ainsi que l'intégration des établissements DOMIE 1 et DOMIE 2 (ex-Oberholz) au sein de GROUPE SOS Jeunesse, dédiés à l'accueil de jeunes MNA. 349 MNA ont été admis en 2020, contre 250 en 2019 (et 219 en 2018), soit une augmentation de 39,6 %. Malgré la diminution des admissions de jeunes MNA dans nos établissements en raison du contexte sanitaire, le nombre de jeunes admis demeure élevé en raison de l'intégration de DOMIE et DOMIE 2 dans les chiffres d'activité de l'association.

Les MECS accueillent 38 % des MNA, un chiffre en baisse depuis 2018 (49 % 2019 et 52 % en 2018), et **les UHD 58 %** d'entre eux, un chiffre en hausse depuis 2018 (32 % en 2019 et 26 % en 2018). On constate que les MECS, auparavant privilégiées pour l'accueil des MNA, le sont de moins en moins au profit des UHD, qui présentent la modalité d'hébergement la plus usitée pour l'accueil des jeunes MNA (l'hébergement en diffus). Cela s'explique notamment par la création de plus en plus systématique de dispositifs UHD spécifiques pour l'accueil des MNA, comme en témoigne récemment la création de l'Estuaire ou de MNA 93.

Au total, les jeunes MNA représentent **38 % des jeunes dans les dispositifs d'hébergement**, un chiffre en constante augmentation depuis quelques années (29 % en 2019). Notons que les MNA représentent dorénavant **65 % de la population accueillie en UHD** (43 % en 2019), ce qui confirme naturellement la tendance, évoquée plus haut, d'un déplacement statistique des jeunes MNA des MECS vers les dispositifs UHD. Enfin, nos dispositifs de formation sont fréquentés par un nombre conséquent de jeunes MNA même si leur proportion tend à baisser au fil des années (46 % en 2020, 55 % en 2019 et 61 % en 2018). **L'âge moyen des jeunes MNA connu en 2020 s'élève à 17,1 ans**, chiffre stable par rapport à 2019 et 2018. Malgré un rajeunissement constaté à l'échelle nationale, les jeunes accompagnés dans nos établissements sont

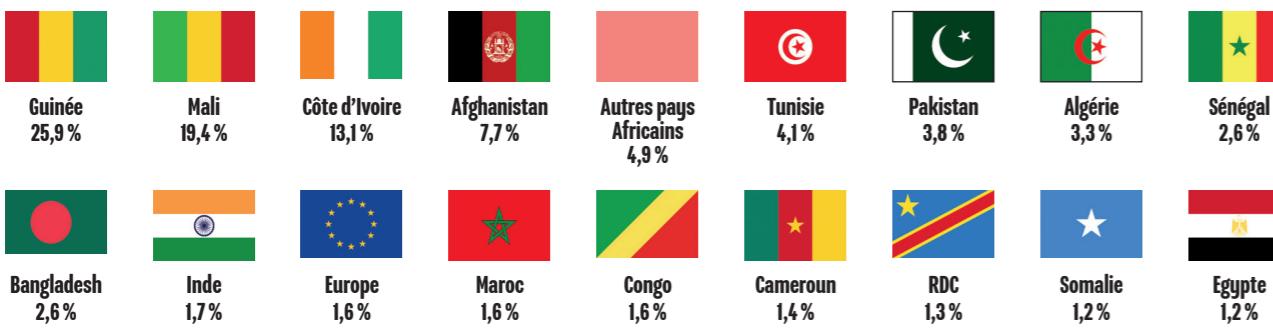
Par ailleurs, la proportion de jeunes mineurs non accompagnés est inégale selon le type de dispositif :

Proportion de MNA dans chaque dispositif



plus souvent proches de la majorité, ce qui suppose une réactivité des équipes de professionnels dans la mise en place de parcours d'insertion socioprofessionnelle et dans l'accès au logement. Les jeunes sont à plus de **62 % originaires d'Afrique de l'Ouest** (Mali, Guinée, Côte d'Ivoire, Sénégal, Cameroun...). On compte parmi eux un nombre très important de Maliens (19,4 %), de Guinéens (25,9 %) et d'Ivoiriens (13,1 %). Par ailleurs, ils sont plus de 15 % à provenir d'un pays d'Asie (Pakistan, Afghanistan, Bangladesh, Inde...) et près de **8 % également des pays du Maghreb** (Maroc, Algérie et Tunisie) (13 % en 2019). À l'issue de la prise en charge, 5 % des jeunes MNA se trouvent en situation d'errance, un chiffre en légère hausse par rapport à 2019 (3 %) mais nettement plus bas qu'en 2018 (11 %). Notons cependant que nous n'avons pas d'informa-

Pays d'origine des Mineurs Non Accompagnés (MNA)



Évaluation des dangers et difficultés

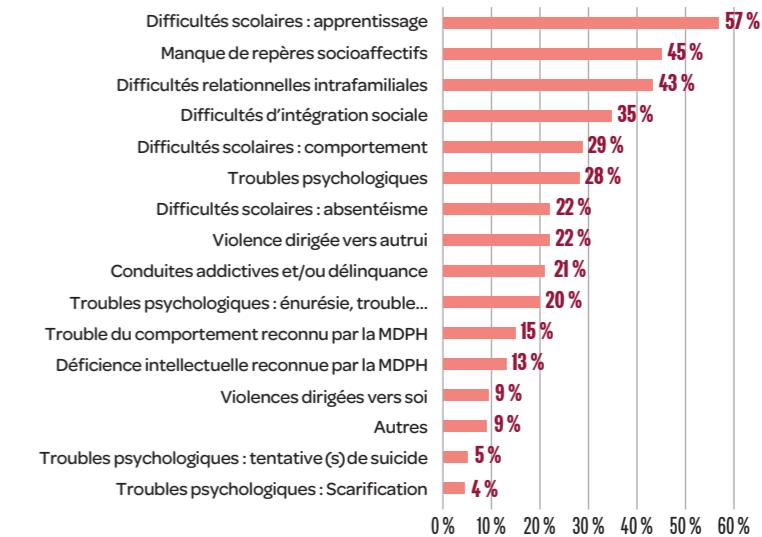
Focus sur les mineurs pris en charge en MECS

Difficultés constatées au cours de la prise en charge

Si les difficultés touchant le plus largement les jeunes sont les mêmes que les années précédentes, on constate une augmentation globale du nombre de jeunes touchés. La scolarité reste un problème majeur. **57 % des jeunes présentent des difficultés scolaires d'apprentissage**, chiffre en augmentation par rapport aux années précédentes (+8 pts par rapport à 2019). L'accroissement des difficultés d'apprentissage chez les jeunes n'est ici pas étonnant. La multiplication des cours à distance a pu compliquer la scolarité de nombreux jeunes (nécessité de posséder le matériel informatique adéquat, une connexion internet stable, un espace de travail calme, la maîtrise des outils, la capacité à travailler en autonomie, etc.). Ce format a pu être d'autant plus problématique pour les jeunes se trouvant auparavant en difficulté.

l'absentéisme et les difficultés comportementales en milieu scolaire concernent respectivement 22 % et 29 % d'entre eux (chiffres stables par rapport à 2019). Par ailleurs, **45 % des jeunes manquent de repères socioaffectifs** (manque qui se traduit par un rapport compliqué avec l'autorité et les règles), 43 % des jeunes ont des difficultés relationnelles dans leur cercle familial et 35 % des difficultés

Difficultés manifestées par les mineurs pris en charge en MECS



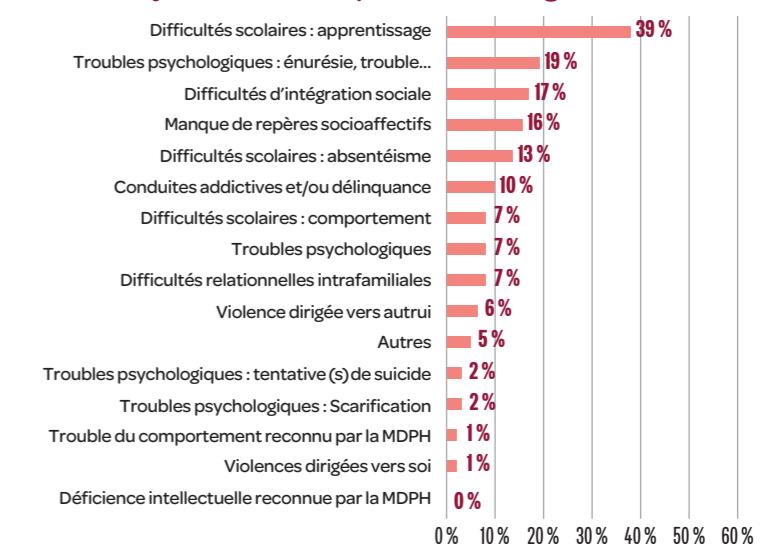
d'intégration sociale. De la même manière que pour les années passées, nous notons une **prégnance des troubles psychologiques** (28 % des enfants, +3 pts par rapport à 2019) dans un contexte où l'offre en matière de santé mentale présente des insuffisances certaines. Les troubles psychologiques entraînant de l'énurésie, des troubles alimentaires et/ou du sommeil ont augmenté de 5 pts au cours de l'année. Par ailleurs, si les difficultés suivantes restent marginales, leur augmentation est inquiétante : le taux de jeunes ayant commis une tentative de suicide a presque doublé (5 % en 2020 contre 3 % en 2019) et le nombre de jeunes manifestants des troubles d'ordre psychologique au travers de scarification a doublé (4 % en 2020 contre 2 % en 2019). La violence, qu'elle soit dirigée vers autrui ou vers soi, est en augmentation (respectivement +3 % et +5 % par rapport à 2019). On observe une hausse des conduites addictives et/ou délinquances (+3 %) ainsi qu'une hausse des troubles du comportement reconnu par la MDPH (+3 % par rapport à 2019, ce qui n'est pas négligeable sur une proportion totale de 11 %).

Focus sur les MNA et MNA devenus majeurs dans les dispositifs d'hébergement

De la même manière que les années précédentes, on constate que les **MNA pris en charge dans l'association semblent moins touchés par les difficultés habituellement rencontrées** dans le champ de la protection de la jeunesse. Toutefois, ces difficultés semblent s'accroître.

Les principales difficultés rencontrées sont d'abord d'ordre scolaire, les difficultés d'apprentissage s'expliquant par l'absence de maîtrise de la langue française (39 % des jeunes). Enfin, notons aussi la fréquence des troubles psychologiques et des conduites addictives, expliquée par les traumatismes importants connus par ces jeunes.

Difficultés rencontrées par les MNA et MNA devenus majeurs dans les dispositifs d'hébergement



45

L'activité dans nos dispositifs d'hébergement

L'ACTIVITÉ DANS nos dispositifs de prise en charge du handicap

L'association compte **3 établissements et services** (2 ITEP et 1 SESSAD) proposant la **prise en charge de jeunes orientés par la MDPH au titre d'un handicap** perturbant gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages (notamment les troubles du comportement). Ces structures disposent d'une **capacité d'accueil et de suivi de 115 places (+20 places par rapport à 2019)**.

Les **ITEP** de l'association proposent des modalités diversifiées d'accueil, qu'il s'agisse de l'internat ou de l'accueil de jour, pouvant être mis en œuvre de manière séquentielle. Tel que défini dans la circulaire interministérielle du 14 mai 2007, les Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) accueillent des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques, dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé...

Comme explicité au paragraphe III de la même circulaire l'organisation et le fonctionnement des ITEP doit pouvoir proposer des modalités de prise en charge diversifiées aux enfants ou adolescents accompagnés.

Les **SESSAD**, intervenant dans le champ des ITEP, sont conçus pour des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques de proximité. L'accompagnement proposé va bien au-delà d'un soutien à la scolarité. Il peut s'exercer dans tous les lieux de vie et d'accueil des enfants ou adolescents.

L'ITEP est une unité de soins au sens large, articulant des interventions thérapeutiques (psychiatrique, psychologique, psychomotrice, orthophonique, art-thérapie), éducatives (prise en charge individualisée et collective à travers de nombreux ateliers : arts plastiques, sculpture, musique, danse, théâtre, écriture, etc.) et pédagogiques (normalement, une unité d'enseignement au sein de l'ITEP permet de proposer aux enfants et adolescents accueillis une pédagogie adaptée par la mise à disposition par l'Éducation Nationale, d'enseignants spécialisés).

En 2019, les **3 structures ont accompagné 169 jeunes (+54 % par rapport à 2019)**, dont l'âge moyen s'élève à **14,6 ans**. Il y a eu 83 admissions et 67 sorties dans ces structures. La durée moyenne de prise en charge des jeunes sortis en 2019 s'élève à 30,7 mois en ITEP et 27,2 mois en SESSAD. Le GROUPE SOS Solidarités, gère également plusieurs ITEP accueillant des jeunes.



PRÉCISIONS sur les jeunes suivis porteurs d'un handicap

Une forte proportion des jeunes entrés en 2020 faisait concomitamment l'objet d'une **mesure de protection de l'Enfance**. À l'ITEP le Petit Prince, en Seine-Saint-Denis, **21 jeunes sont accompagnés par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance** (placement à domicile, AEMO, AEMO renforcée).

Aucun jeune n'est suivi par les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. 6 informations préoccupantes et 1 signalement ont été réalisés auprès du Procureur de la République ayant donné lieu à un placement en urgence.

En ce qui concerne l'ITEP Félix Eboué, sur les 76 personnes accompagnées en 2020, **10 mineurs étaient placés en famille d'accueil ou MECS** sur décision judiciaire et **3 faisaient l'objet d'une mesure de milieu ouvert** (AEMO). Les enfants faisant l'objet d'une mesure judiciaire ou administrative au titre de la protection de l'enfance représentent 17 % des effectifs au total contre 20 % en 2019.

De manière générale l'exploration des antécédents familiaux et sociaux, mettant en lumière un lien évident entre les troubles du comportement et la situation familiale et affective des jeunes.

L'histoire de ces enfants a fréquemment été troublée par les problématiques suivantes :

- Conflits familiaux (séparation, divorce, violence intrafamiliale, désaccord entre les parents du cadre éducatif...)
- Décès
- Maladie ou handicap au sein de la cellule familiale
- Famille monoparentale : absence d'un parent, schéma éducatif non-contenant
- Précarité sociale (problème de logement, revenus insuffisants, chômage...)
- Sécurité de l'attachement parent/enfant
- Maltraitance, abandon, délaissage

Hormis les troubles du comportement reconnus par la MDPH qui concernent la totalité des jeunes accueillis en ITEP, les difficultés relationnelles intrafamiliales (place de l'enfant), les difficultés scolaires (comportement, apprentissage), les violences dirigées vers autrui ou vers soi, les troubles psychologiques (alimentaires, sommeil, endormissement, angoisse, anxiété, déprime) concernent la plupart des enfants.

Les fins de prise en charge sont préparées en amont dans la majorité des cas, mais sont parfois prématurées en raison d'une absence d'adhésion du jeune, à la demande des parents ou en cas de violences physiques.

L'ACTIVITÉ DANS NOS dispositifs d'enseignement et insertion professionnelle

Le Pôle Activités de Jour (Oise), d'une capacité de 40 places, propose des prises en charge éducatives de jour à des jeunes en rupture de projet ou en limite de rupture des dispositifs de droit commun. Cette rupture est plurielle : scolaire, mais également familiale, sociale, morale, intellectuelle...

Le Pôle Activités de Jour contribue avant tout et directement aux missions publiques de l'Aide Sociale à l'Enfance, à savoir : apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique au mineur ou jeune majeur confronté à des difficultés risquant de mettre en danger sa santé, sa sécurité, sa moralité ou de compromettre gravement son éducation ou son développement physique, affectif, intellectuel et social.

L'unité d'Enseignement Adapté (UEA), d'une capacité de 50 places, accueille des jeunes qui sont confiés soit dans le cadre d'une assistance éducative, soit dans celui d'un accueil provisoire ou celui d'une AEMO (pour les demi-pensionnaires). Ces élèves sont en difficultés sociales et familiales en plus de présenter une situation d'échec scolaire. Certains jeunes accueillis dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative sont des mineurs non accompagnés (MNA) qui ne maîtrisent pas la langue française à leur arrivée et ont besoin d'un enseignement adapté et personnalisé.

L'Unité d'Enseignement Adapté (UEA, Indre-et-Loire) est organisée autour de 3 classes de niveau allant du CP à la 6^e intégrée et de 2 classes de préformation accueillant chacune entre 8 et 12 jeunes. Les deux établissements de l'association (UEA 37 et le PAJ) qui proposent une scolarisation et un accompagnement à l'insertion professionnelle ont accueilli 146 jeunes en 2020. C'est 8 jeunes de moins qu'en 2019 et 30 de moins qu'en 2018. Cette baisse du nombre de bénéficiaires s'explique notamment par la fermeture du PAJ lors du premier confinement, sous décision du Conseil départemental. 94 entrées et 90 sorties sont à noter sur l'année.

Comme précédemment évoqué les jeunes MNA constituent comme chaque année une part importante du public de jeunes accueillis : ils ont représenté, en 2020, 46 % des effectifs accueillis (-9 %).

Les jeunes, dont la moyenne d'âge est de 15 ans et demi, sont encouragés et accompagnés dans la réalisation de stages ou de chantiers-écoles qui permettent de découvrir des métiers, ou de valider des projets professionnels. Au sein de l'U.E.A. concernant les cycles et les préformations, 67 conventions de stage d'une semaine ont été signées avec différentes entreprises pour faire découvrir plusieurs métiers.



Les jeunes sont également préparés et accompagnés dans le passage de diplômes. Malheureusement, du fait du protocole sanitaire, il n'a pas été possible de présenter des jeunes aux différents examens passés les années précédentes :

- D.I.L.F : Diplôme Initial Langue Française
- D.E.L.F : Diplôme Élémentaire de Langue Française
- A.S.S.R : Attestation Scolaire de Sécurité Routière

7 jeunes ont malgré tout pu présenter le C.F.G (Certificat de Formation Générale), 4 ont été validés. Au sein du PAJ, seuls les 4 jeunes relevant du DELF A1 ont pu être présentés à l'examen. Les 4 l'ont obtenu. De plus, l'obtention de l'agrément pour le passage de l'examen ASSR, évitant ainsi aux jeunes de devoir s'inscrire au GRETA de Beauvais, a permis 5 jeunes d'obtenir l'examen en 2020.

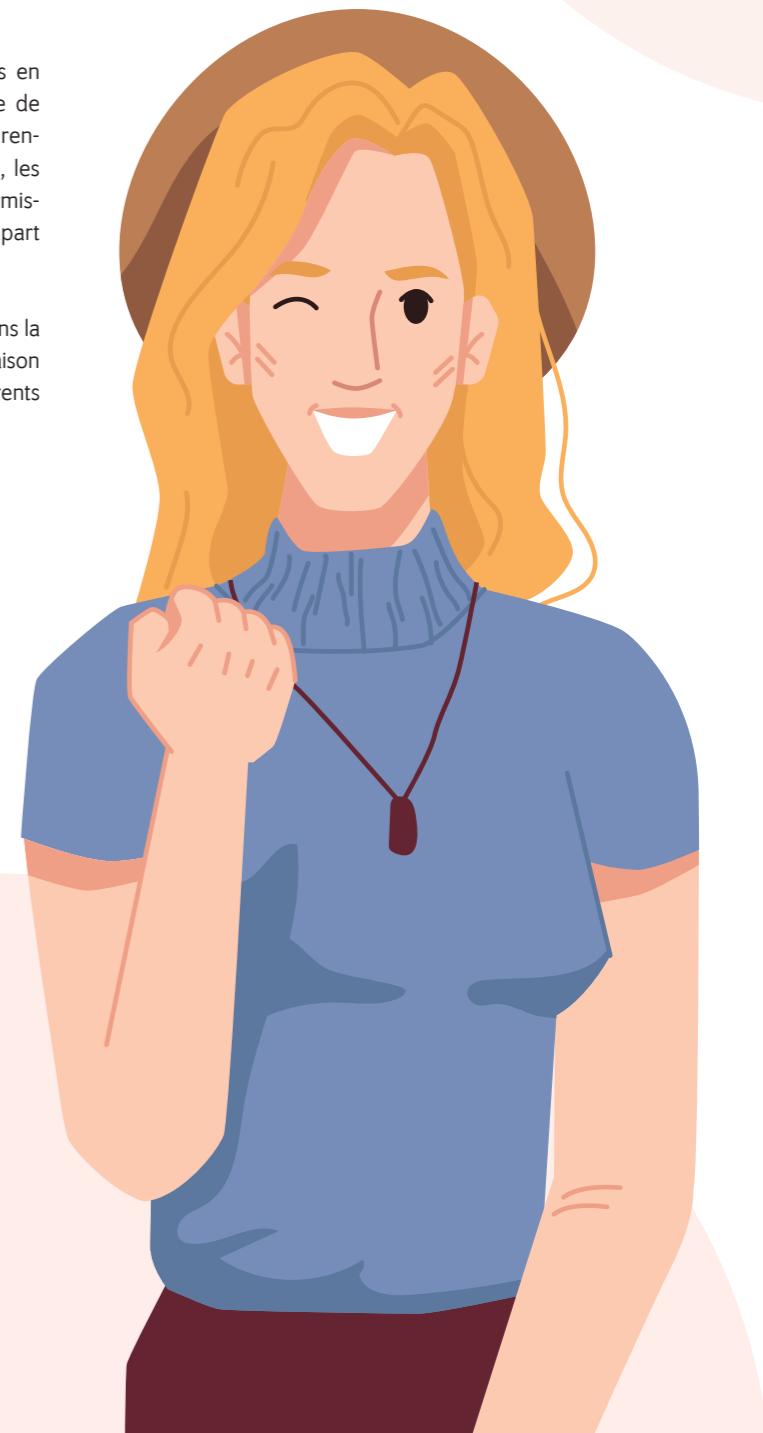
PRÉCISIONS sur les jeunes sortis

Sur les 15 sorties de l'Unité d'Hébergement Adaptée (UEA) en 2020, on comptabilise les orientations suivantes :

- 7 en scolarités extérieures (collège, lycée, M.F.R)
- 1 retour en famille
- 1 en service civique
- 6 contrats d'apprentissage (1 plomberie, 1 carrelage, 1 maçonnerie, 1 pâtisserie, 1 boulangerie, 1 boucherie)

Hormis les troubles du comportement reconnus par la MDPH qui concernent la totalité des jeunes accueillis en ITEP, les difficultés relationnelles intrafamiliales (place de l'enfant), les difficultés scolaires (comportement, appren-tissage), les violences dirigées vers autrui ou vers soi, les troubles psychologiques (alimentaires, sommeil, endormissement, angoisse, anxiété, déprime) concernent la plupart des enfants.

Les fins de prise en charge sont préparées en amont dans la majorité des cas, mais sont parfois prématurées en raison d'une absence d'adhésion du jeune, à la demande des parents ou en cas de violences physiques.



LA SYNTHÈSE D'ACTIVITÉ

de la Plateforme i

En cette année très particulière, Plateforme i a poursuivi le déploiement de ses programmes :

- Teame, pour la remobilisation vers l'emploi et la formation des jeunes décrocheurs, de 16 à 25 ans. 90 jeunes ont ainsi été accompagnés en 2020, principalement en Île-de-France, dans le cadre du déploiement de ce programme soutenu notamment par l'État dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) ;
 - Jeunes d'avenir, dont le coaching professionnel a bénéficié à 49 jeunes cette année ;
 - Les bons profils, qui a accompagné 278 adultes, issus de parcours d'insertion par l'activité économique,
- vers l'emploi durable, et renforcé notre activité de formation et conseil des entreprises pour faire évoluer leurs pratiques en matière de recrutement inclusif ;
- Le conseil, mené en 2020 auprès de 9 structures et projets d'insertion d'adultes ;
 - La formation, qui a bénéficié à 155 professionnels, issus de structures d'insertion, d'entreprises qui recrutent, de missions locales et d'autres structures d'accompagnement de jeunes.

Le rapport d'activité 2020 de Plateforme i est annexé au présent rapport et disponible sur notre site internet : www.plateforme-i.fr

plateforme i

INCLUSION • INNOVATION • IMPACT



L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ de vie au travail

Dans le cadre de sa politique de santé et sécurité, l'association poursuit les actions liées à la démarche qualité de vie au travail lancée en 2014. Cette démarche a été bâtie à partir d'un référentiel commun qui se décline en 12 déterminants.

Les pratiques liées à l'accompagnement et au soutien

Accompagner les parcours professionnels

Outre les formations ciblées sur les problématiques métiers organisées par les établissements, des actions impulsées par la Direction Générale se sont poursuivies telles que le parcours d'intégration et le tutorat des cadres hiérarchiques au moment de leur prise de poste.

Sécuriser les parcours et prévenir les ruptures

Dans le cadre du plan de développement des compétences, plusieurs certifications se sont terminées ou ont été initiées (surveillant de Nuit, Maîtresse de Maison, VAE de Diplôme d'Éducateurs socialisé, CAFERUIS...) qui contribuent au renforcement de l'employabilité et à la sécurisation des parcours.

Soutenir les individus et collectifs

Cette année, l'analyse des pratiques managériales à destination des chefs de service s'est poursuivie (70 chefs de service de métropole, Guyane et Guadeloupe, réunis 4 fois dans l'année) et un dispositif équivalent a été mis en place pour les directeurs (40 directeurs réunis 4 fois dans l'année). Ces regroupements ont été des appuis lors de la période de confinement et de reprise d'activité. Un dispositif de soutien psychologique joignable H24 à destination de l'ensemble des salariés a également été mis en œuvre à partir de mars 2020 en complément du soutien social déjà accessible depuis la fin 2019. Par ailleurs, afin de sécuriser leurs pratiques, l'association a communiqué auprès des salariés, en lien avec le 31^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant sur l'évolution des droits de l'enfant 31 ans après la CIDE et indiqué des outils pour sensibiliser les enfants à leurs droits. Elle a également communiqué à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et établi un guide associatif à ce sujet.

Les pratiques liées au dialogue social et à la cohésion

Développer le dialogue social

Dans le but de renforcer le dialogue social et au service de la politique RH dans sa globalité, l'accent a été mis sur l'accompagnement à la montée en compétence des Présidents de CSE, la construction d'un socle commun de points inscrits à l'ordre du jour des réunions CSE, la formation des membres du CSE nouvellement élus et la désignation de référents harcèlement sexuel et agissements sexistes au sein des CSE (relance suite mise en place en 2019). Des Délégués Syndicaux Centraux (DSC) ont progressivement été désignés, permettant d'engager des négociations au sein de l'association.

Favoriser l'équité et l'égalité professionnelle

L'index égalité professionnelle de l'association est de 79. En matière de rémunération il n'y a en effet pas d'enjeux particuliers du fait de l'application des grilles salariales de la Convention Collective 66. Des actions sont en revanche mises en place afin de favoriser la mixité de certains métiers (éviter notamment d'avoir un genre surreprésenté) et la diversité.

Les pratiques d'accompagnement à la transformation

Accompagner les changements

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Coronavirus, des protocoles Coronavirus et plans de continuité/reprise d'activité ont été rédigé et régulièrement mis à jour afin d'accompagner les changements induits. De plus, pour faciliter les recrutements et pallier aux absences, nous avons mis en place des partenariats avec des écoles d'éducateur avoisinantes pour permettre aux jeunes diplômés de postuler à nos offres d'emploi. Par ailleurs, durant la période liée au COVID, un système interne de mobilité intragroupe a été mis en place pour permettre à des éducateurs d'autres établissements de venir en renfort sur nos structures. Afin de valoriser l'engagement des salariés qui se sont mobilisés pour assurer la continuité de l'activité dans le cadre

de l'épidémie de COVID-19, nous leur avons versé une prime au mois d'août 2020.

Favoriser équilibre Vie au travail/Vie privée

En lien avec le contexte sanitaire, le télétravail s'est déployé. Il a été accompagné de partage de bonnes pratiques avec l'envoi de recommandations, le rappel du droit à la déconnexion en lien avec les chartes informatiques et NEMO qui ont été mises à jour.

Les pratiques de prévention de promotion de la santé au travail

Prévenir les risques professionnels et les accidents du travail

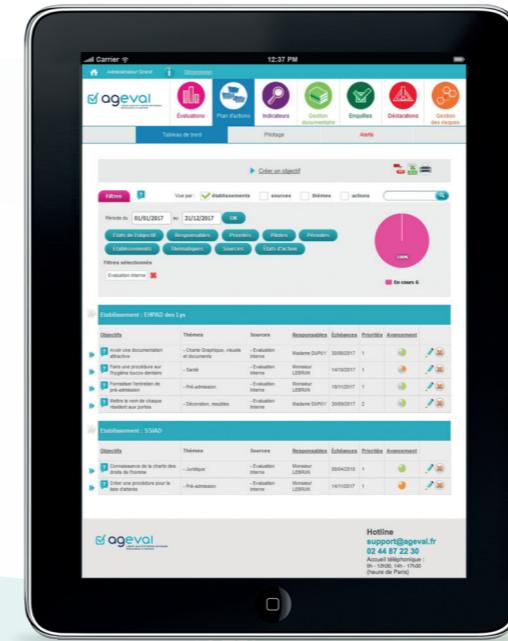
La sensibilisation en matière de santé au travail s'est intensifiée au vu des exigences du contexte : mise en place de plan de continuité d'activité/plan de reprise d'activité avec liste de consignes sanitaires, propositions de formations en ligne sur le sujet, envoi de tutoriels sur le lavage des mains, le port du masque, l'hygiène des locaux... Parallèlement, en fonction des possibilités eu égard au contexte sanitaire, les actions habituelles se sont poursuivies telles que la mise en place de sessions de formation sur la bientraitance et la gestion de la violence.

Prévenir les risques psychosociaux

Outre les actions ci-dessus et les dispositifs de soutien déjà existants tels que l'analyse des pratiques à destination des équipes, a été mise en place une formation « gestion des paradoxes » pour plusieurs équipes. Déployée sur 10 établissements cette année, cette formation vise notamment à soutenir les professionnels dans leur pratique, les aider à formuler une question éthique, de sorte à favoriser une prise de position éclairée. Un outil spécifique, Wittyfit, spécialisé dans le recueil et l'analyse du ressenti des salariés sur leur qualité de vie au travail a également été testé sur 3 établissements au moment de la reprise d'activité. Il a ensuite été déployé dans l'Oise pour étayer le diagnostic RPS des dispositifs du département.

LA DÉMARCHE qualité

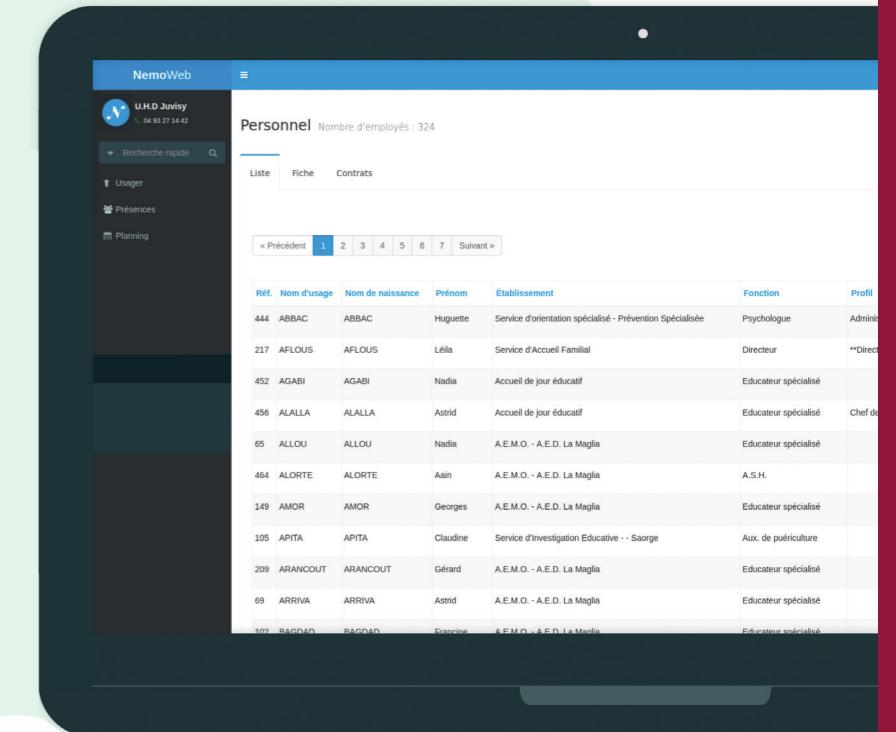
Le principe de la **démarche qualité** est le questionnement continu des pratiques afin d'offrir, à chaque personne accueillie, le meilleur accompagnement possible. C'est un investissement en temps qui mobilise une équipe et les personnes accueillies investies dans des projets pilotes par un manager. Tout au long de l'année, la **sensibilisation à la démarche qualité** s'est poursuivie et l'équipe s'est mobilisée pour soutenir au mieux les établissements dans leur dynamique d'amélioration continue. Dans près de 70 % des établissements, la majorité des équipes a bénéficié d'une sensibilisation à la démarche qualité.



Le logiciel **Ageval**³, accessible à l'ensemble des salariés, a été déployé sur l'ensemble des établissements. Il permet de mettre à disposition des ressources liées à la prise en charge des jeunes et au fonctionnement de l'établissement.

La **sensibilisation à la bientraitance** se poursuit. Il s'agit d'une démarche collective menée afin d'identifier l'accompagnement le meilleur possible pour la personne accueillie, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins. Pour le professionnel, il s'agit d'une manière d'être, de dire, d'agir, soucieuse de l'autre, réactive aux besoins et demandes de la personne accueillie, respectueuse de ses choix et de ses refus. À un niveau institutionnel, la bientraitance intègre le souci d'un cadre stable, avec des règles claires, connues et sécurisantes pour tous et un refus de toute forme de violence.

Les grilles de repérage des situations portant atteinte à la bientraitance sont peu à peu déployées dans les établissements. Cette cartographie des risques se place dans une approche préventive (complémentaire à l'approche réactive) qui permet l'identification a priori des événements redoutés par une analyse des sources de dangers (ou facteurs de risque). L'objectif est d'identifier les situations dangereuses et les vulnérabilités afin de mettre en place des actions de prévention et d'assurer le suivi de leur efficacité.



Le déploiement du logiciel **NemoWeb**⁴ se poursuit et est désormais déployé sur la quasi-totalité des établissements de l'association GROUPE SOS Jeunesse tant sur la partie administrative que sur la partie éducative.

84 % des établissements de l'association utilisent le logiciel NemoWeb.

92 % des établissements ont défini les modalités d'accès au dossier dans le règlement de fonctionnement. La procédure de gestion du dossier de l'usager de l'association permet et encadre l'identification et la classification des éléments du dossier, la sécurisation des éléments du dossier, l'accessibilité du dossier pour les professionnels, l'accessibilité du dossier pour les usagers, l'archivage et la destruction du dossier.

³ AGEVAL est un logiciel regroupant l'ensemble des outils du pilotage de la Qualité et Gestion des Risques

⁴ NemoWeb est un logiciel outil permettant le suivi de l'usager. Il permet d'accéder à l'ensemble des informations (administratives, éducatives, sociales, médicales...) dans un Dossier Unique et Partagé.

*Les établissements du pôle ASE en Guyane ainsi que les établissements issus de la fusion avec Diagrama et Oberholz ne disposent pas encore du logiciel.

PERSPECTIVES pour 2021

En 2021, nous poursuivrons le travail engagé sur le **projet associatif**. Nous espérons aboutir prochainement et le présenter dans le cadre d'une journée dédiée. C'est un projet que nous voulons ambitieux et à la hauteur des enjeux de notre association et du secteur Jeunesse du GROUPE SOS.

L'association poursuivra le portage des différents axes inclus dans les plaidoyers du secteur Jeunesse. À la suite des **plaidoyers Protection de l'Enfance** et **Petite Enfance**, rendus public en 2019 et 2020, le plaidoyer **Protection Judiciaire de la Jeunesse**, qui n'a pu être présenté fin 2020 en raison de la situation sanitaire, sera rendu public au cours du premier trimestre 2021.

Les expérimentations sur le terrain et l'évolution des projets seront poursuivies dans le sens d'une meilleure prise en charge. L'association souhaite finaliser la **signature de l'accord QVT** (Qualité de Vie au Travail) et poursuivre l'accompagnement des équipes.

Il s'agit là encore d'un chantier ambitieux et nous

espérons pouvoir avancer dans une dynamique constructive. **L'organisation du siège sera améliorée** et restructurée pour accompagner au mieux les établissements. Nous souhaitons **développer davantage les partenariats**, à l'image de celui noué avec la Fondation BNP Paribas, pour venir soutenir les nombreuses expérimentations et initiatives qui émanent des équipes sur le terrain.

Nous avons été retenus, courant 2020, pour **l'augmentation de notre capacité mesures d'AEMO et d'AEMOR** en Seine-et-Marne (195 mesures au total) ainsi que la création du SESSAD le Petit Prince qui permet de constituer le **1^{er} DITEP de l'association**.

L'année 2021 verra l'aboutissement de ces nombreux chantiers et la mise en œuvre de nouveaux projets, notamment le **lancement d'un groupe de travail sur la participation des usagers et la réflexion sur les données probantes dans le champ de la protection de la jeunesse**.



Flavie MEKHARCHI
Directrice Générale Adjointe
de l'Association GROUPE SOS
Jeunesse et membre
du Directoire

@FlavieMEKHARCHI_pro
 Flavie Mekharchi





Glossaire

- AAH** : Administration ad'hoc
- AED** : Action éducative à domicile
- AEMO** : Action éducative en milieu ouvert
- AEMOR** : Action éducative en milieu ouvert renforcée
- ARS** : Agence régionale de santé
- ASE** : Aide sociale à l'enfance
- CADA** : Centre d'accueil pour demandeur d'asile
- CAES** : Centre d'action éducative et sociale
- CASF** : Code de l'Action Sociale et des Familles
- CEF** : Centre éducatif fermé
- CER** : Centre éducatif renforcé
- CHRS** : Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- CIDE** : Convention internationale des droits de l'enfant
- CM** : Centre maternel
- Convention nationale des associations de protection de l'enfance
- CNAPE** :
- DCAA** : Dynamique de la convention aux actes !
- DPJJ** : Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
- EGPJ** : États généraux du placement judiciaire
- ETP** : Équivalent temps plein
- FJT** : Foyer jeune travailleur
- IGAS** : Inspection générale des affaires sociales
- ITEP** : Institut thérapeutique éducatif et pédagogique
- MECS** : Maison d'enfants à caractère social
- Maison Départementale des Personnes Handicapées
- MDPH** :
- MJIE** : Mesure judiciaire d'investigation éducative
- MNA** : Mineur non accompagné
- ONG** : Organisation non gouvernementale
- Observatoire national de la protection de l'enfance
- ONPE** :
- PAJ** : Pôle d'activités de jour
- PF** : Placement familial
- PJJ** : Protection judiciaire de la jeunesse
- Service d'accompagnement à l'autonomie
- SAARI** : résidentielle et à l'insertion
- SAFE** : Service d'accompagnement familial et éducatif
- SAJE** : Service d'accueil de jour éducatif
- SAPY** : Service d'accueil et de parcours yvelinois
- SAU** : Service d'accueil d'urgence
- Service d'accompagnement des enfants en situation de handicap
- SESSAD** :
- UEA** : Unité d'enseignement adapté
- UHD** : Unité d'hébergement diversifié

NOTES

GROUPE SOS Jeunesse

102C Rue Amelot - 75011 Paris

Tél. : 01 58 30 55 47

dg.Jeunesse@groupe-sos.org

<https://www.groupe-sos.org/jeunesse/>

 **LinkedIn : GROUPE SOS Jeunesse**

 **Twitter : @GSOSJeunesse**